

<b>Zeitschrift:</b>	Annales fribourgeoises
<b>Herausgeber:</b>	Société d'histoire du canton de Fribourg
<b>Band:</b>	64 (2000-2001)
<b>Artikel:</b>	Les écritures de l'administration fribourgeoise dans la période du bas Moyen Âge (1450-1550)
<b>Autor:</b>	Valsecchi, Barbara
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-818165">https://doi.org/10.5169/seals-818165</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LES ÉCRITURES DE L'ADMINISTRATION FRIBOURGEOISE DANS LA PÉRIODE DU BAS MOYEN AGE (1450-1550)

**BARBARA VALSECCHI**

La question de l'écriture dans l'administration fribourgeoise au Bas Moyen Age (1450-1550) est étudiée à la lumière des sources écrites conservées au fonds administratif de la ville de Fribourg. Ces documents sont analysés pour décrire les pratiques d'écriture et leur évolution au fil du temps. Les résultats montrent que l'écriture était utilisée pour gérer les affaires administratives, mais qu'il existait également une tradition orale importante qui complétait et renforçait les écrits. Les résultats sont comparés avec les recherches antérieures sur l'écriture dans l'administration médiévale et moderne.

## Situation paléographique

Au début du XII<sup>e</sup> siècle la conception médiévale du livre se transforme profondément: son histoire, liée jusqu'à ce moment aux institutions ecclésiastiques, est modifiée par les nouvelles forces laïques, désormais organisées en Université, qui comparaissent dans le milieu scientifique et philosophique. L'attention toujours croissante vers la prédication des nouveaux ordres monastiques, présents et agissants dans la ville, la diffusion de la culture écrite parmi les bourgeois, hommes et femmes qui prennent intérêt à la littérature en langue latine et vulgaire et aux chroniques contemporaines, élèvent les langues vulgaires à la dignité de langue livresque.

Si dans les monastères l'activité de copie continue, une partie de la production des manuscrits passe dans les mains des copistes qui travaillent pour les habitants des villes. Au-delà des documents officiels, l'écriture devient instrument de la vie quotidienne, soutien indispensable pour le travail, le commerce, la gestion des comptoirs etc... Enfin, l'art de savoir écrire se transforme en métier. Il y a alors dans les villes toute une floraison de petites écoles où les maîtres d'écriture proposent leur habileté aux possibles élèves.

Dans les écoles on apprend à écrire, calculer et lire. L'enseignement comprend des formulaires complets pour écrire lettres et adresser prières aux seigneurs<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Helga HAJDU, *Lesen und Schreiben im Spätmittelalter*, Pécs-Fünfkirchen 1931 (Elisabeth-Universität Pécs, Schriften aus dem Deutschen Institut, 1); W. SCHMIDT, *Vom Lesen und Schreiben im späten Mittelalter*, in: Dietrich SCHMIDTKE – Helga SCHUPPERT(dir.), *Festschrift für Ingeborg Schröbler zum 65. Geburtstag*, Tübingen-Niemeyer 1973 (Beiträge zur Geschichte der deutschen Sprache und Literatur, Bd. 95, 1973 Sonderh.) 1973, pp. 309-327.

## Quelques notes sur l'histoire de la ville

La ville de Fribourg en Uechtland a été fondée au 1157 par le duc Berthold IV Zähringen sur un terrain allodial qui appartenait probablement en partie au monastère de Payerne et en partie au sire de Villars, mais gisant en position stratégique pour les ambitions expansionnistes du duc<sup>2</sup>.

Cette fondation suit de quelques temps l'analogie érection d'une ville homonyme en Brisgovie<sup>3</sup>. L'une et l'autre, avec leur ville-sœur Berne, reçurent des Chartes des Droits et Exonérations semblables<sup>4</sup>.

Pendant les trois premiers siècles d'histoire la ville appartint, à la fois, aux représentants de trois lignées différentes mais apparentées et héritières l'une de l'autre: les Zähringen (1157-1218), les Kibourg (1218-1277), les Habsbourg (1277-1452). Après la paix de Morat (1448), Fribourg arriva à s'éloigner du pouvoir de ces derniers, tout en étant obligée de se soumettre aux Comtes de Savoie (1452-1477).

Les seigneurs qui se succédaient détiennent l'autorité suprême mais, comme ils restaient souvent hors de la ville, ils furent obligés, dès le début, de permettre des libertés à la Communauté. D'autre part, les bourgeois de Fribourg furent capables d'exiger une certaine autonomie pour l'organisation locale de l'Etat, qui pouvait, au besoin, affronter les nécessités de la vie quotidienne et avait la possibilité de remplacer le souverain.

---

<sup>2</sup> Jean Nicolas BERCHTOLD, *Histoire du Canton de Fribourg*, II, Fribourg 1845; Gaston CASTELLA, *Histoire du Canton de Fribourg*, Fribourg 1922; *Fribourg-Freiburg 1157-1481*, Fribourg, 1957; Roland RUFFIEUX (dir.), *Histoire du Canton de Fribourg*, II, Fribourg 1981.

*Recueil diplomatique du Canton de Fribourg*, 1177-1444, I-VIII, par Romain WERRO – Jean Nicolas BERTHTOLD – Jean GREMAUD, Fribourg 1839-1877 (= RD).

<sup>3</sup> Et précédé de quelques années celle de Berne, fondée sur un terrain de propriété impériale; les rapports entre les villes furent très complexes, notamment dans la période immédiatement précédant l'entrée de Fribourg dans la Confédération Helvétique: Albert BÜCHI, *Freiburgs Bruch mit Österreich: sein Übergang an Savoyen und Anschluss an die Eidgenossenschaft*, Freiburg (Schweiz) 1897 (Collectanea Friburgensia, 7); Jean Jacques JOHO, *Histoire des relations entre Berne et Fribourg et entre leurs seigneurs depuis les origines jusqu'en 1308*, Neuchâtel 1955.

<sup>4</sup> Marita BLATTMANN, *Die Freiburger Stadtrechte zur Zeit des Zähringer*, II, 1991; Hans SCHADEK – Karl SCHMID, *Die Zähringer. Anstass und Wirkung* (Catalogue zur Ausstellung der Stadt und Universität Freiburg i.Br. vom 31. Mai bis 31. August 1986), Sigmaringen 1986, pp. 238-244, 258-263, 297 plus l'annexe planche 230 (p. 420s.): *Die Freiburger Stadtrechtsfamilie*.

Tous les bourgeois pouvaient être élus aux fonctions publiques: le choix des candidats et leur élection étaient remis au peuple et le seigneur se réservait simplement le droit de les confirmer<sup>5</sup>.

Au fil du temps, se constitua en ville une structure d'Etat articulée et une magistrature, l'une et l'autre déjà autorisées par la première constitution (*Handfeste*), accordée en 1249 par les comtes Hartmann et Hartmann le Jeune Kibourg et avalisée de nouveau quelques années plus tard par les Habsbourg<sup>6</sup>. Une deuxième constitution (*Lettre des Bannerets ou Vennerbrief*) fut promulguée en 1404 pour régler l'élection des magistrats et des membres du Conseil<sup>7</sup>.

Depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, les charges administratives subirent une évolution très rapide et se fixèrent, vers la moitié du siècle suivant, en se gardant telles quelles jusqu'à l'an 1798. L'organe principal était le *Petit Conseil ou Conseil des Vingt-Quatre*, collège composé par vingt-trois membres et présidé par un *Avoyer*, sorte de *primus inter pares* qui faisait fonction de législateur, juge, administrateur, stratège et encore gardien de la paix publique, de la morale et de la religion, assisté tour à tour par des officiers différemment spécialisés, par un trésorier et un bourgmestre. Après le Petit Conseil, mais inférieur par importance, venaient le *Grand Conseil ou Conseil des Deux-Cents* et le *Conseil des Soixante*: il s'agissait d'assemblées de plus large représentation qui se réunissaient périodiquement pour élire les autorités et accomplir leurs tâches ordinaires. Le collège électoral était composé des *Bannerets*, c'est-à-dire des représentants des quartiers de la ville, et des *Secrets*<sup>8</sup>.

Tout acte public émis par l'Etat était rédigé et enregistré par un simple scribe mais, dès la moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, on institua une figure publique spéciale, le *Secrétaire de Ville* ou *Chancelier*. Il était choisi entre les notaires qui exerçaient en ville: ses fonctions n'étaient pas limitées à l'activité de chancellerie car il était à la fois représentant de la ville aux réunions des alliés et ambassadeur à l'étranger.

<sup>5</sup> Les habitants de la ville étaient divisés en catégories: les *burgenses*, ceux qui étaient les vrais citoyens de Fribourg; et les *non burgenses*. Les premiers pouvaient être *burgenses maiores ou barones de Friburch* ou bien *burgenses minores*, tandis que les autres étaient censés être *hospites*, c'est à dire paysans récemment établis en ville, ou *advenae*, étrangers de passage. Chaque catégorie avait ses droits et ses devoirs: Louis DUPRAZ, *Les institutions politiques jusqu'à la constitution du 24 juin 1404*, in: Fribourg – Freiburg 1157-1481, Fribourg 1957, p. 83.

<sup>6</sup> Publiée par Ernest LEHR, *La Handfeste de Fribourg dans L'Uechtland de l'an 1249*, Lausanne 1880; Pascal LADNER, *Die Freiburger Handfeste von 1249*, in: FN, 290 (1973), p. 15; Ernst RIEGER, *Das Urkundenwesen der Grafen von Kiburg und Habsburg*, 1986.

<sup>7</sup> Romain WERRO – Jean Nicolas BERCHTOLD – Jean GREMAUD, *op. cit.*, VI, doc. n. 360.

<sup>8</sup> Jean CASTELLA, L'organisation des pouvoirs politiques dans les constitutions du Canton de Fribourg, Fribourg 1953; Louis DUPRAZ, *Les institutions*, et Jeanne NIQUILLE, *Les premières institutions sociales*, in: Société d'Histoire – Geschichtsforschender Verein (dir.), *op. cit.*, pp. 98 -101 et pp. 230-287; Pascal LADNER, *Politique et institutions du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, in: Roland RUFFIEUX (dir.), *Histoire du Canton de Fribourg/Geschichte des Kantons Freiburg*, Fribourg 1981, I, pp. 182-220.

Depuis la fin du XIV<sup>e</sup> siècle la ville profita d'une relative indépendance par rapport aux potentats extra urbains: tout en se dressant sur un terrain situé entre deux régions dominées d'une part par la Savoie et de l'autre par Berne, Fribourg était une ville-Etat en pleine expansion. Le gouvernement local prit de façon autonome ses décisions. Etant capable de mouvement entre ses deux puissants voisins, Fribourg sut éviter l'absorption par l'un ou l'autre.<sup>8</sup>

Fribourg renforça son pouvoir entre ses remparts et dans la campagne aux alentours et se rendit en fait indépendant immédiatement après la victoire de Morat, qui en 1477 lui donna la possibilité de s'affranchir des prétentions savoyardes<sup>9</sup>.

Quelques années plus tard, le 2 janvier 1482, grâce à l'appui du saint ermite Nicolas de Flue et ayant accepté toutes les conditions posées par les huit cantons qui en faisaient déjà partie, Fribourg entra dans la Confédération Helvétique en qualité de premier allié romand<sup>10</sup>.

### **Le problème de la langue dans la région de Fribourg**

La position géographique de la ville a été sûrement un des facteurs qui déterminèrent la situation de substantiel bilinguisme de la population locale, une réalité qui était existante probablement avant même la fondation de Fribourg. Le plus ancien document qui mentionne les coordonnées de la frontière linguistique entre les régions franco-phone et germanophone remonte à l'an 1273: il s'agit d'une séparation des zones de pertinence des couvents dominicains de Berne et de Lausanne. La limite territoriale décrite suit le cours de la Sarine, passe à travers Fribourg et continue jusqu'à Gümmenen, où elle abandonne le fleuve et tourne vers Morat<sup>11</sup>.

Les habitants de Fribourg semblent avoir été principalement francophones au moins depuis la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, quand le gouvernement décida d'opter pour l'utilisation de la langue française au préjudice du latin dans ses documents; la

<sup>9</sup> Sur la bataille de Morat et ses répercussions politiques, économiques et sociales, voir: *La bataille de Morat. Un événement suisse d'histoire européenne entre le Moyen Age et les temps modernes, 1476-1976, (Kolloquiumsakten Murten 23-25. April 1976)*, Fribourg- Bern 1976.

<sup>10</sup> Emil DÜRR, *La politica dei Confederati nei secoli XIV e XV*, in: M. FELDMANN-Hans Georg WIRZ (dir.), *Storia militare svizzera*, IV, Berna 1934, pp. 253-310 (consulté en traduction italienne).

<sup>11</sup> Max de DIESBACH, *Regeste fribourgeois, 515-1350*, Fribourg 1913, p. 121: «1274, février. Les couvents des Dominicains de Berne et de Lausanne se partagent le champ de leur activité. Conventus Lausanensis dimitit conventui Bernensi totam terram ultra Senonam, a Marlie exclusive, ultra versus Ararim, et a Mureto similiter exclusive versus Senonam, a strata publica que ducit versus Condaminam inferius».

minorité de langue allemande, toujours présente, augmenta en nombre pendant le XV<sup>e</sup> siècle à cause de l'immigration des artisans qui provenaient de la région du Rhin, attirés par les florissantes activités du tissage des draps, de laine et de la tannerie<sup>12</sup>.

Devant l'accroissement rapide de la population, le gouvernement favorisa la cohabitation harmonieuse des deux groupes linguistiques et arriva à interdire, par exemple, les traditionnels jeux enfantins car ils suggéraient la formation de deux factions distinctes et opposées<sup>13</sup>.

Dès 1424 et toujours au détriment de l'utilisation de la langue latine, on accorda aux notaires le permis de rédiger leurs actes en français ou en allemand, selon leur choix, si les parties contractantes le demandaient<sup>14</sup>.

Il faut rappeler que le chiffre des affaires conclues en ville était important et ne concernait pas seulement les bourgeois mais aussi ceux qui résidaient dans la région et qui étaient encore une fois en partie germanophones et en partie francophones<sup>15</sup>.

Successivement on prit l'habitude d'utiliser les deux langues pour la rédaction des lois qui touchaient la grande majorité de la population et qu'on voulait faire connaître et respecter universellement<sup>16</sup>. Mais la politique d'entente avec Berne, l'approche et enfin l'entrée de la ville dans la Confédération, constituée jusqu'à ce moment-là de communautés de langue allemande, firent incliner le gouvernement en faveur de l'alle-

<sup>12</sup> Hektor AMMANN, *Die Bevölkerung der Westschweiz im ausgehenden Mittelalter*, in: Festschrift Friedrich Emil Welti, Aarau-Sauerländer 1937, pp. 390-447; Hektor AMMANN, *Freiburg als Wirtschaftsplatz im Mittelalter*, in: Fribourg – Freiburg 1157-1481, Fribourg 1957, pp. 184-229; Hans Conrad PEYER, *Wollgewerbe, Viehzucht, Solldienst und Bevölkerungsentwicklung in Stadt und Landschaft Freiburg i. Ue. vom 14. bis 16. Jahrhundert*, in: FG, 61 (1977), pp. 17-41.

<sup>13</sup> «Remembrance que le XI jour dou moix de juing, l'an de grace corant mil IIII et IX, nos ly Advoye, Consel, LX et II de Fribor, per magnere dehue ou son de la cloche amasseiz ensemble in nostre grant justise, pour eschuwir peril et escandele qui porroent sordre in nostre ville, havons ordineiz et ordinons per ces pre-sentes que dix ore navant ly enfantz grant ou pitty ne fatzent la vellye de la Saint Johant ne autre jour partye en disant Alaman contre Roman, ou autres parties que les qui les soent, emportent baton, tentzonne, ou combattent en quelque magnere que ce soit»: *Ire Collection des Lois*, f.40, 160, in: RD, VI, p. 135.

<sup>14</sup> «Le X jour de fevrer, l'an mil IIII et XXIII, per Consel, IX et II est ordinaz que ensi coment aucons disoent que bon sereit de faire lettres en teif et en rommant, que veieremant cil qui ensi les voudront havoir, poent preyer eis notayres de lour ensi faire, et se cil les voulent faire, et a lour plait, faire lo porront»: *Ire Collection des Lois*, f.94, 324; publiée dans: Romain WERRO – Jean Nicolas BERCHTOLD – Jean GRE-MAUD, *op. cit.*, VII, pp. 166-167.

<sup>15</sup> Les registres des notaires fribourgeoises ont été source pour une reconstruction de l'histoire économique de la ville au Moyen Age: Hektor AMMANN, *Mittelalterliche Wirtschaft im Alltag. Quellen zur Geschichte von Gewerbe, Industrie und Handel des 14. und 15. Jahrhunderts aus dem Notariatsregister von Freiburg i. Ue.*, Aarau 1942-1954.

<sup>16</sup> Par exemple dans le cas d'une ordonnance qui concernait le tissage des draps: *Ire Collection des Lois*, f.113-18, 428 et 428b, in: RD, VIII, pp. 60-90.

mand comme langue officielle. En 1470 on ouvrit la première école en langue allemande et on alla chercher en Allemagne maîtres et prédateurs<sup>17</sup>.

Entre-temps les conquêtes faites dans le Pays de Vaud et la dissolution de l'ancien comité de Gruyères suivie, par conséquent, de l'annexion d'une grande partie de son territoire à l'Etat de Fribourg augmentèrent de nouveau la population francophone.

La faveur avec laquelle le gouvernement accueillait les progrès de la germanisation changea bientôt radicalement.

Vers la moitié du XVI<sup>e</sup> siècle les luttes religieuses causèrent la dispersion du groupe local d'humanistes, réputés hérétiques: ils étaient issus du patriciat local ou bien ils étaient hommes de talent protégés par des mécènes, hommes riches et cultivés; ceux-ci, humanistes eux-mêmes, avaient attiré en ville humanistes étrangers et maîtres pour l'école allemande ou latine (la française étant négligée<sup>18</sup>). Le noble et riche humaniste Peter Falk rassembla un cénacle d'artistes et d'esprits brillants, bientôt soupçonnés pour leurs attitudes anticonformistes; mais le bruit courut qu'ils se donnaient à des pratiques religieuses illicites, à la magie noire et à l'occultisme<sup>19</sup>. On craignait l'entrée en ville des disciples des nouvelles doctrines qui s'éloignaient de l'orthodoxie et cela provoqua le refus, quoique temporaire, de tous ceux qui provenaient de l'extérieur<sup>20</sup> (même ceux qu'on avait jusqu'à ce moment attirés à Fribourg par de belles promesses<sup>21</sup>).

Cette fermeture détermina la fin des priviléges pour la langue allemande, considérée comme la langue des réformés<sup>22</sup>.

<sup>17</sup> «Die Ratsmanuale, die bis zum Eintritt Freiburgs in die Eidgenossenschaft bald französisch, bald lateinisch, redigiert wurden, sind seit der Ernennung Gruyeras zum Ratsschreiber (Pfingsten 1483) ausschließlich deutsch. Die Seckelmeisterrechnung wurde im Jahre 1484, am 19. Februar zum ersten mal, auf deutsch abgelegt und von da ab regelmäßig, wie die Rechnungsbücher zeigen (...). Im Jahre 1485 findet sich ein deutscher Schulmeister angestellt und im Juni 1489 auch ein deutscher Stadtprediger, Herr Johannes Speglin»: Albert BÜCHI, *Kleinere Mitteilungen aus dem Freiburger Staatsarchiv (1482—1492)*, in: FG, 1 (1894), p. 108. Le gouvernement protégea l'école latine, pour laquelle il appela des maîtres de Rottweil, ville allemande alliée des Suisses, et l'école primaire allemande: Gaston CASTELLA, *op.cit.*, p. 269.

<sup>18</sup> Gaston CASTELLA, *op.cit.*, p. 270; il souligne par contre la grande importance attribuée dans l'école fribourgeoise à l'étude de la calligraphie.

<sup>19</sup> Guy BEDOUELLE – Gabrielle BERTHOUD – Simone de REYFF GLASSON – Jürg STENZL, *Humanisme et religion nouvelle*, in: Roland RUFFIEUX (dir.), *op. cit.*, I, pp. 312-47.

<sup>20</sup> Albert BÜCHI, *Die historische Sprachgrenze im Kanton Freiburg*, in: FG, 3 (1896), pp. 33-53.

<sup>21</sup> Comme dans le cas du médecin Cornelius Agrippa de Cologne: Gaston CASTELLA, *op. cit.*, pp. 267-269.

<sup>22</sup> Dans le cas de la ville de Morat le contraire arriva: francophone à l'origine, sa population devint majoritairement germanophone au début du XVI<sup>e</sup> siècle à cause de l'influence de la puissante voisine, Berne. Les premières traces de ce changement se trouvent dans la présence d'un maître d'école allemand. Pendant la Réforme on y trouve deux pasteurs, l'un allemand et l'autre français. L'église et l'école dépendaient directement de Berne. Enfin, le 10 septembre 1683, une ordonnance du gouvernement bernois confirma la préférence définitive donnée à l'allemand: in: DHBS, s.v. *Morat/Murten*.

Toute crainte passa après la restauration catholique, mise en œuvre grâce aux efforts de trois personnalités de grande hauteur morale et spirituelle: Pierre Schneuwly, curé fribourgeois; Gianfrancesco Bonomio, nonce du pape; Petrus Canisius, jésuite hollandais. Pourtant la situation linguistique était favorable au maintien du *status quo* et la ville demeura bilingue, autorisant ainsi chacun des habitants à garder sa propre identité et traditions<sup>23</sup>.

## La bourgeoisie de Fribourg et sa préparation culturelle

L'administration de la ville vint bientôt à être partagée entre peu de familles de *burgenses maiores*, élite économique et sociale dont les représentants étaient élevés et formés en vue de la carrière publique: les plus connus sont les Velga, les Praroman, les Saliceto, les Guglembert, les Englisberg, les Vuippens, les Petelried, les Garmiswil, les Avenches, les Mossu et les Gambach.

Vers la moitié du XV<sup>e</sup> siècle cette classe dominante faisait ses premiers pas vers le «capitalisme» et l'industrie; du point de vue politique, ils visaient à former une oligarchie: ils se vantaient de compter dans leurs rangs les plus importants contribuables aux finances de l'Etat, qui payaient bien plus que la moitié des impôts sur leurs revenus.

Ils faisaient partie d'une même corporation de nobles et étaient attachés par des liens de sang, d'amitié et d'affinité: ils habitaient la haute-ville, les quartiers du Bourg et de l'Hôpital<sup>24</sup>.

Il suffit de faire passer les registres de l'Administration ou consulter les listes des avoyers et des chanceliers qui se succédèrent, par exemple, de la moitié du XVe à la moitié du XVI<sup>e</sup> siècle (c'est-à-dire la période qu'on s'est proposé d'étudier ici), pour s'apercevoir que ce sont toujours les mêmes noms de famille qui se répètent, noms qui, comme on peut remarquer, ont été souvent germanisés depuis le début du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>25</sup>. Si on consulte les listes publiées on remarque que les noms de famille sont communs. Il n'y a que les Lombard/Lombart et les Faucon/Falk, qui étaient parmi ce peu de familles de notaires parvenues vraiment au sommet de la société.<sup>26</sup>

<sup>23</sup> Simone de REYFF GLASSON-Bernard PRONGUE-Marie Humbert VICAIRE, *Réforme catholique et politique extérieure*, in: Roland RUFFIEUX (dir.), *op. cit.*, I, pp. 350-377.

<sup>24</sup> Emil DÜRR, *op. cit.*, pp. 359-372.

<sup>25</sup> Jean Nicolas BERCHTOLD, *op.cit.*, II, p. 43 et note; il cite les exemples suivants: Bourquinet / Burgkenecht; Des Chenaux / Kannel; Chollet / Zollet; Charrière / Gasser; Cordeyr / Seiler; Corbeir / Kapfer; Boccard / Burkard; Daguet / Taget; Dupasquier / Vonderweid; Dupré / Zurmatten; Dey / Finger; Faulcon / Falk; Fegueli / Voguilly; Fivaz / Zurthanen; Gady / Godel; Gottrau / Gottrow; Gugniet / Weck; Prevondavaux / Tiefental; Montaggny / Montenach; Mendly / Mandli; Mestraux / Amman; Rocher / Ratz; Reynould / Reinold; Rey / Kunig; Techtermann / Berferscher; Tornare / Treyer; Vieillard / Alt.

<sup>26</sup> Pierre de ZURICH, *Catalogue des Avoyers, Bourgmâîtres, Bannerets, Trésoriers et Chanceliers de Fribourg au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle*, in: AF, 6 (1918), pp. 97-107 et *op.cit.*, 7 (1919), pp. 252-264.

Si on passe à la liste des notaires qui travaillaient en ville pendant cette même période, on y trouve présents Jacob Cudrefin (chancelier pour plusieurs années) et trois représentants de la famille Faucon/Falk (Pierre, 1437-1465; Bérard, 1460-1480; Pierre, 1490-1506), deux probables représentants de la famille des comtes de Gruyères (Jean, 1431-1455; Guillaume, 1461—1487) et deux Lombard/Lombart (Nicolas, 1490-1514; André, 1539-1546).

Les familles qui ont aussi des notaires dans leurs rangs sont les Chastel (Henry, 1454—1455; Jacques, 1465-1484; Henri, 1477-1478), les Mursing (Jacques, 1459-1508; Antoine, 1483-1492) et les Mestralat (Jacques, 1515-1537; François, 1526-1540)<sup>27</sup>.

Pour ce qui concerne les caractéristiques et le rôle joué par le notariat fribourgeois dans la société de la ville, il faut dire qu'en territoire suisse, tel qu'il est aujourd'hui, il existait deux différents genres de notaires: le libre et publique notaire du type italien dans la Suisse romande et italienne; le scribe aux dépendances du gouvernement dans la Suisse alémanique. On a des situations «mixtes» où l'on trouve la présence simultanée des deux types mais seulement dans certaines régions et à Fribourg en particulier, car la ville se dresse sur la «Grenze», zone limite entre deux usages et était obligé d'entretenir des rapports commerciaux ou diplomatiques avec deux Etats de différente tradition notariale, Berne et la Savoie<sup>28</sup>. On ressentit en ville des habitudes des voisins et la remarquable marche des affaires des habitants avec l'étranger en augmenta l'influence. Pour ce motif on trouve à Fribourg les notaires publics et les scribes agrégés à la Chancellerie, qui étaient obligés de faire appel à l'autorité de cette dernière pour confirmer leur propre crédibilité<sup>29</sup>.

Les Chanceliers à Fribourg étaient toujours des notaires. L'institut du cancellariat fribourgeois se forma en partant des secrétaires ou notaires jurés, actifs auprès de la Curie de Lausanne et pénétrés plus tard dans le proche décanat. Au début ils faisaient partie de l'entourage du souverain mais depuis le XIV<sup>e</sup> siècle ils travaillèrent en ville, exerçant aussi d'autres activités à côté du notariat, comme celle de précepteur ou de maître d'école. Les secrétaires jurés pouvaient être accrédités par une autorité quel-

<sup>27</sup> Joseph SCHNEUWLY, *Tableau alphabétique des notaires qui ont stipulé dans le Canton de Fribourg antérieurement au 31 décembre 1868, indiquant le lieu du dépôt de leurs registres, et dressé par le Bureau des Archives ensuite d'ordres du Conseil d'Etat et sous la surveillance de la direction de la Justice, Fribourg 1869.*

<sup>28</sup> Peter RÜCK, *Das öffentliche Kanzellariat in der Westschweiz (8.-14. Jahrhundert)*, in: Landesherrliche Kanzleien im Spätmittelalter, München 1984 (Münchener Beiträge zur Mediävistik und Renaissance Forschung, 35), pp. 203-271; Peter RÜCK, *Das Staatsarchiv Freiburg im 14. und 15. Jahrhundert*, in: FG, 55 (1967), pp. 233-79.

<sup>29</sup> Peter RÜCK, *Die Anfänge des öffentlichen Notariats in der Schweiz (12.-14. Jahrhundert)*, in: Archiv für Diplomatik, 36 (1990), pp. 870-874.

conque, temporelle ou spirituelle, tandis que les libres notaires étaient accrédités seulement *imperiali auctoritate*: ceux-ci n'utilisaient pas le sceau, comme les jurés, mais leur propre signature et un *signum* strictement personnel<sup>30</sup>. Le titre se transmettait par voie de succession héréditaire ou bien passait du notaire à son apprenti<sup>31</sup>. On a notice de notaires qui avaient animé leurs propres écoles où ils transmettaient aux élèves les règles du métier et le formulaire juridique<sup>32</sup>.

L'*iter* de formation professionnelle d'un notaire fribourgeois se déroulait tout en ville: les études commencées dans l'école locale, latine, allemande ou française, s'achevaient très difficilement à l'étranger<sup>33</sup>.

Les fribourgeois avaient obtenu l'institution de bourses pour leurs meilleurs étudiants mais seulement peu de jeunes gens, appartenant tous ou presque à l'élite politique dont on a parlé, en profitèrent<sup>34</sup>.

## **La documentation produite par l'Administration de la ville et les registres des notaires**

Depuis sa fondation, la ville de Fribourg a été dotée d'importants priviléges, franchises et immunités par le suzerain.

Les autorités locales affirmèrent leurs autonomie: bientôt la ville développa un appareil autocratique qui imposait son ordre et ses lois aux bourgeois et aux habitants du district où elle avait réussi à introduire son pouvoir. La municipalité agrandit son champ d'action et la documentation publiée par une administration en pleine activité et efficace se multiplia.

<sup>30</sup> Cfr.: Franz WIGGER, *Die Anfänge des öffentlichen Notariats in der Westschweiz, bis zur Mitte des 14. Jahrhunderts*, thèse présentée à l'Université de Fribourg, Schüpfheim 1951; Ferdinand ELSENER, *Notare und Stadtschreiber. Zur Geschichte des schweizerischen Notariats*, Köln – Opladen 1962; Louis CARLEN, *Notariatsrecht der Schweiz*, Zürich 1976, pp. 4-18.

<sup>31</sup> Ferdinand ELSENER, *op. cit.*, pp. 37-38 dans la note 48 il cite le cas de «l'école» du notaire Richard von Fillistorf, qui se vantait d'attirer les élèves provenant de la ville, du pays et des voisines Vevey, Zofingen et Zweifelden.

<sup>32</sup> Albert BRUCKNER, *Das Notariatsformularbuch des Ulrich Manot, Die Rechtsquellen des Kanton Freiburg*, (Sammlung Schweizerischen Rechtsquellen, Abt. 9, Bd.5), Aarau-Sauerländer 1958; Monika NOTTER, *Formularbehelfe um 1450. Edition des deutschen Formularbuches AEF, RN 3351 des Richard von Fillistorf (1377-1425)*, Zürich 1976.

<sup>33</sup> Sven STELLING-MICHAUD, *Les juristes Suisses à Bologne (1255-1330)*, Genève 1960; Sven STELLING-MICHAUD, *L'Université de Bologne et la pénétration des droits romain et canonique en Suisse aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*, Genève 1955; Ferdinand ELSENER, *Die Schweizer Rechtsschulen vom 16. bis zum 19. Jahrhundert*, Zürich 1975.

<sup>34</sup> Par exemple à l'Université de Paris: Jean Nicolas BERCHTOLD, *op. cit.*, p. 35 et note.

En principe les actes concernaient la sauvegarde des droits de la ville ou bien des alliances avec les puissances voisines, mais très tôt, il fut nécessaire d'enregistrer les décisions des assemblées, rédiger les procès-verbaux et conserver tout cela plus la comptabilité de l'Etat et les règles prescrites pour les négociations. Pour satisfaire ces engagements, il devint nécessaire de créer une figure professionnelle particulière, celle de Secrétaire de Ville: un notaire, donc un bourgeois de Fribourg, qui savait à l'occasion jouer le rôle de chancelier, archiviste et ambassadeur<sup>35</sup>.

Il était souvent un homme cultivé, qui possédait à fond la langue latine et les vulgaires grâce à sa formation et aux fréquentes relations avec l'extérieur. En effet le Secrétaire servit souvent d'intermédiaire pour les idées nouvelles, en certains cas le peuple se méfiait et le soupçonnait d'être l'ami des réformés et donc de douteuse orthodoxie.

### **Les Livres de la Chancellerie**

La conservation des documents produits par la Chancellerie fut confiée au secrétaire jusqu'en 1749, mais quand les Archives de l'Etat devint autonome du point de vue administratif, elles furent dirigées par une personne spécialement choisie<sup>36</sup>.

A l'origine le matériel documentaire fut gardé dans la Maison de Justice, Hôtel communal qui gisait derrière la cathédrale. Bientôt les documents, devenus vite trop nombreux, furent déposés provisoirement près du couvent des Cordeliers; en 1478 on transféra le tout dans des nouveaux bâtiments expressément édifiés pour abriter la Chancellerie. Mais une ultérieure et imprévue augmentation du volume des actes causa une dispersion, bien que de caractère temporaire, dans les bâtiments de la Chancellerie, de l'Hôtel Cantonal et de la Grenette ou Kornhaus. Cette nouvelle installation, provisoire et incommode, persista jusqu'à ce siècle quand, en 1918, on regroupa la documentation dans l'ancien couvent des Augustins, supprimé en 1847 par le gouvernement radical et qui avait déjà servi de prison cantonale. Le couvent fut aménagé pour servir de siège aux Archives d'Etat<sup>37</sup>.

Le bâtiment du couvent subit de successives transformations; à présent il abrite encore la masse imposante de la documentation accumulée pendant les siècles.

<sup>35</sup> Les actes de l'Administration ont été rédigés en allemand, français et latin: en outre, même dans l'activité notariale, on employait d'habitude au moins certains mots de la terminologie juridique latine ou des marginalia, par exemple «levata est» à côté d'un abrégé dont on avait rédigé l'acte en forme étendue.

<sup>36</sup> Peter RÜCK, *Das Staatsarchiv*, p. 238; l'entrée de Fribourg dans la Confédération entraîna une adaptation de la Chancellerie: Peter RÜCK, *op.cit.*, pp. 265-266.

<sup>37</sup> Gaston CASTELLA, *Le nouveau bâtiment des Archives Cantonales*, in: NEF, (1919), pp. 1-9.

Globalement les documents conservés sont divisés en deux grands ensembles:

1. Ancien Régime, dès origines à 1798;
2. Epoque Contemporaine, depuis 1798 jusqu'à présent.

Au milieu du premier ensemble on peut distinguer des sections différentes: certaines sont très homogènes et reproduisent la vie des institutions qui les ont créées, abbaye ou petite ville, fief ou alleu; d'autres ont été rassemblées de manière artificielle selon le critère d'appartenance<sup>38</sup>.

Les documents de la première section sont encore divisés en cinq fonds:

«Les Chartes de la Ville», qui comprennent les Diplômes, Traités et Contrats, Affaires Municipales ou Stadtsachen, Affaires Ecclésiastiques ou Geistliche Sachen;

«Les Archives de la Chancellerie», qui comprennent la Législation (Ordonnances et Statuts Communaux, Projektbücher, Codification, Coutumiers, Mandats et Arrêtés Souverains), Justice (Justice Civile, Justice Pénale, Pouvoir Judiciaire garant de l'Ordre Privé, Registres des Notaires, Livres des Bourgeois et Habitants), Gouvernement et Administration (Procès-Verbaux ou Manuals, Mandats ou Ordonnances et Arrêtés Souverains, livres des Mandats ou Mandatenbücher, Registres des Arrêtés Souverains ou Ratserkanntnußbücher), Comptabilité et Finances Publiques (Comptes des Trésoriers, Comptes de l'Approvisionnement en Sel, Comptes des Ohmgeltner, Comptes des Grainetiers ou Kornmeister, Comptes des Maîtres de la Confrérie du Saint Esprit, Comptes de la Confrérie des Ames du Purgatoire, Comptes de l'Eglise et de la Léproserie de Bourguillon, Comptes de la Fabrique Saint-Nicolas), Correspondance Diplomatique et Affaires Etrangères (Affaires Confédérés, Correspondance Reçue, Missivals ou Missivenbücher, Livres d'Instruction ou Instruktionsbücher, Recès des Diètes ou Abschiedbücher, Affaires Etrangères, Papiers de France, Papiers de Savoie, Correspondance Ecclésiastique, Service Etranger), Affaires Militaires (Liste d'Hommes Capables de Porter Armes, Divers);

«Les Archives Baillivales ou Commissariales», qui comprennent Chartes et Documents, Terriers et Rentiers, Plans Géométriques, Quernets des Fiefs Nobles, Correspondance Baillivale, Comptes Baillivaux, Rôles Militaires, Livres du Château, Livres de Justice;

«Les Fonds des Couvents», qui comprennent les sections Chartes et Documents, Terriers, Comptes et Livres de Raison, Nécrologes pour les Couvents de Hauterive, Chapitre de Saint-Nicolas, Marsens-Humilimont/Collège Saint-Michel, Part-Dieu, Commanderie de Saint-Jean, Maigrauge, Saint-Maurice, Valsainte, La Fille-Dieu, Chapitre de Notre-Dame, Ligoriens, Estavayer, Romainmôtier, Payerne, Rüggisberg, Hautcrêt, La Lance;

---

<sup>38</sup> Nicolas MORARD, *L'Ancien Régime*, et Hubert FOERSTER, *L'Epoque contemporaine*, in: Guide des Archives de l' Etat de Fribourg, Fribourg 1986, pp. 1- 67, 69-104.

«Les Archives Hospitalières et des Confréries», qui comprennent les fonds de l'Hôpital Notre-Dame, de la Confrérie du Saint-Esprit, de la Léproserie de Bourguillon et Les Abbayes et Confréries.

Pour cette analyse on a pris en considération seulement les documents faisant partie des Archives de la Chancellerie, parce que où ce fonds était composé de matériel qui s'adaptait bien à l'étude qu'on voulait accomplir; et en plus, puisque les actes de la Chancellerie ont été rédigés par des secrétaires qui en privé exerçaient la profession de notaire, on pouvait avoir une ultérieure vérification de la graphie grâce à l'utilisation des registres complets de dates, écrits par les mêmes personnes qui rédigèrent les livres de Chancellerie ou par personnes d'analogue culture et formation mais pour des raisons diverses, dans un autre lieu et avec d'autres exigences de lisibilité.

Ce fonds se constitua en partie naturellement, une autre partie fut créée a posteriori en suivant des critères d'ordre juridique et institutionnel: une partie représente donc l'activité du gouvernement, une autre l'enregistrement quotidien des résolutions discutées, élaborées et exécutées et une dernière est l'inventaire des éléments déterminants l'action de l'Etat (hommes et biens)<sup>39</sup>.

En particulier j'ai considéré les titres suivants:

a) *Ordonnances et Status Communaux*. Il s'agit d'un recueil de Collections des lois de la Commune, Petit Conseil, Conseil des LX et Conseil des CC, promulguées dès 1363. Les volumes ont été rédigés par plusieurs personnes, pour la plupart écrivant dans la même période: dans les volumes plus anciens on trouve souvent que le texte original a été corrigé ou bien modifié par des interventions postérieures. Compte tenu de la difficulté de fixer une datation précise pour chaque volume, on a adopté une date *ante quem*, ainsi qu'il est reporté dans l'inventaire.

b) *Manuals du Conseil*. Presque uniquement des livres de justice à l'origine, ils contiennent l'enregistrement minutieux des délibérations et des jugements du Conseil, plus les ordonnances de simple caractère administratif: il s'agit de 349 volumes qui couvrent la période entre 1438 et 1798; ils sont rédigés en français et en latin jusqu'en 1481 et après cette date en allemand. Des Manuals on possède un inventaire à la page 1 du répertoire R1 et les *Répertoires des Manuals*, 48 volumes classés par ordre alphabétique selon les noms de lieu et de personne, c'est à dire *Ra 1-30 et Raa 1-18*.

---

<sup>39</sup> Nicolas MORARD, *op.cit.*, p. 10.

c) *Registres des Sentences Souveraines du Petit Conseil/Ratserkanntnußbücher.* Il s'agit de 37 registres composés du 1493 au 1797, qui rassemblent les délibérations prises par le Petit Conseil dans les cas d'arbitrage et accommodement, c'est-à-dire quand les parties en cause soumettaient leur affaire au jugement du Conseil en évitant de faire valoir formellement leurs droits. A l'origine il était indispensable que l'une des parties ne devait pas être assujettie à la juridiction de la ville, mais bientôt on prit l'habitude de recourir à l'arbitrage pour les causes de succession, héritage et tutelle. L'inventaire est à la page 28 du répertoire R1.

d) *Missivals/Missivenbücher.* Les 69 volumes de Missivals contiennent des copies de lettres envoyées par L'Avoyer et le Conseil de la ville de Fribourg aux gouvernements étrangers et aux Alliés ou Confédérés et reproduisent les sauf-conduits remis aux diplomates. La rédaction commence en 1449 et se termine en 1797, avec quelques lacunes pour les périodes du 1460 au 1473 et du 1477 au 1492; les sept premiers volumes présentent une tentative de regroupement des documents par la langue, sans respecter l'ordre chronologique. L'inventaire est contenu dans le répertoire R1, aux pages 19-21.

e) *Recès des Diètes/Abschiedbücher.* Les délégués des Confédérés ou des alliés de la Confédération se réunissaient périodiquement dans des Diètes, dont on rapportait en partie les décisions ou les faits plus importants qui s'étaient passés. Cette documentation constitue les Recès des Diètes. Numérotés par ordre chronologique, ils sont regroupés dans des sous-séries, inventoriées dans le répertoire R1, aux pages 48 à 70; la première rassemble les volumes 1 à 11, rédigés du 1493 au 1536; à celle-là on en a ajouté sept qui ne suivent pas toujours l'ordre chronologique et qui se réfèrent aux différents lieux de réunion: Baden (1491-1777), Lucerne (1483-1768), Frauenfeld (1714-1797), Outremont (1512-1791), Soleure (1550-1781), Zürich (1483-1530), Aarau, Neuchâtel, Schaffhouse, Bremgarten, Payerne, Aarberg, Schwarzenburg, Sensebrücke, Fribourg, Berne, Morat, Paris (du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle).

f) *Registres des possesseurs/Besatzungbücher.* Il s'agit d'un annuaire de caractère officiel qui se compose de vingt volumes et retient la liste de toutes les charges de l'administration exécutive avec les noms des titulaires, pour la période comprise entre 1448 et 1797. L'inventaire est à la page 32 du répertoire R1; les listes ont été inventoriées dans le répertoire Rg 1 et 2.

## **Les registres des notaires**

Les données tirées par les documents de l'Administration ont été complétées grâce à l'étude des registres des abréviations des notaires écrites pendant les mêmes années.

Depuis le début du XIV<sup>e</sup> siècle, les actes qui concernaient ventes, achats, échanges, legs et toute sorte de contrats conclus entre des privés avaient valeur d'épreuve seulement si corroborés par le sceau de la Curie de Lausanne ou par celui d'un représentant du gouvernement de la ville: les dispositions prévoyaient que tout document devait porter sceau et contre-sceau des représentants des deux autorités, temporelle et spirituelle; seul aux personnages de charisme particulier était accordé, pour le prestige personnel dont ils jouissaient, de mettre en valeur les actes notariés du simple fait de les avoir écrits.

Il faut attendre au moins un siècle pour que celui qui rédigeait les actes arrive à jouir d'une certaine autonomie en tant que *persona publica*, garant de la validité juridique des actes qu'il écrivait: depuis ce moment il prit l'habitude de déclarer son nom dans les clauses qui terminaient leurs actes ou, plus tard, à la fin du document, sous forme de souscription autographe ou signature pourvue de *signum tabellionis*. Presque simultanément les autorités de la ville prirent la décision de rassembler les registres après la mort du notaire qui les avait rédigés, pour garantir leur conservation et en assurer la validité. En effet les parties en cause se contentaient souvent de l'existence de l'acte en forme abrégée dans le minutaire du notaire sans en prétendre la rédaction, donc le moment de la version définitive était différé selon la nécessité des parties et il arrivait quelquefois que quand on demandait la rédaction le notaire était déjà décédé.

Le plus ancien des registres conservés aux Archives de l'Etat de Fribourg remonte aux années 1356 à 1359 et la série continue jusqu'à présent avec une seule brève lacune, qui concerne les années 1360-1371.

Malheureusement ce qui a été conservé n'est qu'une partie du matériel produit, le reste étant dispersé pour manque de soin ou à cause de l'habitude de conserver à part les testaments et les dispositions de dernière volonté auprès du siège du décanat<sup>40</sup>.

Pour ce qui concerne les siècles XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup>, les protocoles parvenus jusqu'à nous représentent à peu près le quart de la totalité produite; pour le siècle suivant on a plus de matériel, mais il faut tenir compte aussi que la région de provenance est plus vaste et la récolte comprend l'ensemble des notaires exerçant en ville et dans le territoire environnant.

On a déjà remarqué que, dès 1424, il existait une ordonnance du Conseil qui avait permis aux notaires de stipuler leurs actes en langue courante si les parties contractantes le désiraient, c'est-à-dire soit en allemand soit en français, sans être obligés d'utiliser exclusivement le latin<sup>41</sup>. Quelques années plus tard le gouvernement commença à favoriser l'utilisation de la langue allemande comme langue officielle de l'Etat de Fribourg,

<sup>40</sup> Nicolas MORARD, *op.cit.*, p. 18-19.

<sup>41</sup> Cfr. note 12.

sans arriver jamais à l'imposer. Le Conseil exigea seulement des petits changements dans les directives scolaires, par exemple, en 1440 on attira en ville un maître d'école allemand, le premier d'une longue série<sup>42</sup>. En réalité jusqu'en 1481 le latin demeura la langue d'usage plus commune dans la rédaction des actes privés, probablement favorisé à cause de l'application du formulaire juridique traditionnel en latin. Mais à Fribourg, il y avait des écoles animées par des notaires et on connaît un formulaire en allemand qui remonte aux premières années du XV<sup>e</sup> siècle<sup>43</sup>. Les langues parlées par le peuple ne tardèrent pas à l'emporter sur le latin dans les protocoles des minutes, bien qu'on gardât l'habitude d'employer certaines formules figées dans l'usage notarial.

Les registres étudiés ont été fichés sous le nom du notaire à qui ils appartenaient. Pour tous on a tenté ici de rétablir un portrait avec les données utiles à leur encadrement, en recourant aux inventaires RK 5b, par ordre alphabétique, et RK 6, par ordre chronologique et de localité, et au *Tableau alphabétique des notaires qui ont stipulé antérieurement au 31 décembre 1868, indiquant le lieu du dépôt de leurs registres et dressé par le Bureau des Archives ensuite d'ordres du Conseil d'Etat et sous la surveillance de la Direction de la Justice*, dressé par Joseph Schneuwly (Fribourg 1869)<sup>44</sup>. Certains notaires sont connus grâce à leur activité de copiste<sup>45</sup>.

Toute la documentation examinée remonte à la période comprise entre 1450 et 1550; ce laps de temps dans l'histoire de Fribourg est intéressant à cause de certains faits. En premier lieu le permis accordé par le gouvernement de rédiger les actes notariés en langue courante, allemand ou français (1424), permis précédé par l'autorisation à utiliser l'une ou l'autre langue parlée par le peuple, sur demande des intéressés (1423), et suivi par l'interdiction de rédiger les procès-verbaux du Conseil en latin. En second lieu la proximité de Berne, des alliés germanophones, et aussi l'entrée de Fribourg dans la Confédération (1481) en tant que premier canton romand, entraîne par conséquent la nécessité d'entretenir une correspondance avec les Confédérés et la décision de choisir la langue allemande pour les actes de Chancellerie afin de faciliter les rapports avec les autres cantons. En dernier lieu le nouveau style graphique répandu dans la région par

<sup>42</sup> «Wie gezeigt worden, war 1470 die Lateinschule in die Hand des deutschen Schulmeisters Walderer gelegt (...). 1495 waren die französischen Schulen verboten und drei Jahre später der französische Schulmeister ausgewiesen und auch der welsche Provisor durch einen deutschen (Caspar Ramsperger) ersetzt. Da nun wohl die Mehrheit der Schüler damals noch welsch war, entsprach diese Doppelbesetzung deutscher (der französischen Sprache vielleicht unkundiger) Lehrer dem Schulbedürfnis nicht, weshalb im Jahre 1499 wiederum in Provisor Sugeti ein welscher Lehrer angestellt wurde»: F. HEINEMANN, *Geschichte des Schul- und Bildungslebens im alten Freiburg bis zum 17. Jahrhundert*, in: FG, 2 (1895), pp. 82-85.

<sup>43</sup> Monika NOTTER, *op.cit.*, p.157.

<sup>44</sup> D'autres notices in: DHBS, *sub voce*.

<sup>45</sup> Beat von SCARPATETTI, *Catalogue des Manuscrits datés en Suisse en écriture latine du début du Moyen Age jusqu'en 1550/Katalog der datierten Handschriften in der Schweiz in lateinischer Schrift vom Anfang des Mittelalters bis 1550*, II, Text. Berne-Porrentruy, Dietikon-Zürich 1983, pp. 230-234.

les humanistes arrivés à la suite des participants au Concile, entre la fin du XV<sup>e</sup> et le principe du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>46</sup>.

L'argument de cette analyse est l'étude paléographique des actes de l'administration publique et des registres des notaires, produits pour des buts différents mais dans le même milieu<sup>47</sup>. Etant donné que le genre de matériel semble conditionner l'écriture qu'on emploie, on doit en tout cas distinguer en mettant toujours en rapport le producteur, le texte et le destinataire en tant que facteurs déterminant le type d'écriture<sup>48</sup>. Les graphies qu'on rencontre ici rentrent dans le groupe des *Bedarfsschriften*, c'est-à-dire des écritures courantes «d'usage», dessinées grâce à un outil particulier qu'on manie sûrement et rapidement sans appuyer la main sur la feuille<sup>49</sup>. Les lettres sont tracées en faisant glisser la main à droite de façon que les traits qui précèdent se rejoignent aux traits qui suivent, favorisant la chute des traits indifférents et, si l'espace suffit, exagérant les traits d'attaque et de fuite de façon telle que la structure de la lettre devient parfois altérée<sup>50</sup>.

Chaque graphie particulière reflète un aspect, un moment de l'évolution du style de celui qui écrit et, en général, du type graphique auquel on peut la reconduire<sup>51</sup>. Quelquefois, arrivée à un certain stade de transformation une écriture tolère plus qu'une forme pour une lettre ou, plus simplement, plus qu'un aspect pour une seule forme<sup>52</sup>.

---

<sup>46</sup> Martin STEINMANN, *Die humanistische Schrift und die Anfänge des Humanismus in Basel*, in: Archiv für Diplomatik, 22 (1976), pp. 376-437; Martin STEINMANN, *Die lateinische Schrift zwischen Mittelalter und Humanismus*, in: Gabriel SILAGI (dir.), *Paläographie 1981*, München 1982, pp. 193-199.

<sup>47</sup> Et parfois par la même personne.

<sup>48</sup> L'utilisation et la destination du livre ont occasionné des liens entre forme de l'écriture, typologie du livre et contenu, qui varient selon la valeur que lui attribuait le commettant.

<sup>49</sup> Cette maniabilité de l'instrument pour écrire permet à celui qui écrit d'éviter la plume coupée en biseau, nécessaire pour décliner certains types de gothique.

<sup>50</sup> «Es gibt zwei grundsätzlich verschiedene Schreibtechniken – sicherlich mit Übergängen –, ich nenne sie die kalligraphische und die kursive; erstere ist im allgemeinen den Buchschriften angemessen, letztere dem ganzen Spektrum der Bedarfsschriften»: Bernhard BISCHOFF, *Paläographie des römischen Altertums und des abendländischen Mittelalters*, Berlin 1986, p. 72. Dans notre cas je préfère traduire le terme *Bedarfsschriften* par «écritures administratives» dans l'acception d'écriture utilisée tous les jours par les notaires qui travaillaient dans leur cabinet ou dans la Chancellerie: je sais que le mot allemand est en même temps plus général et plus précis mais malheureusement je n'arrive pas à trouver une traduction qui puisse avoir une signification identique.

<sup>51</sup> Tout style graphique expérimente plus qu'une solution pour arriver au résultat final et garde seulement celles qui répondent mieux aux goûts et aux nécessités des usagers.

<sup>52</sup> En traitant cette période on l'avait définie une «concreta, ricca, multicorde e multitonale realtà»: Giorgio CENCETTI, *Lineamenti di storia della scrittura latina*, Bologna 1956, p. 479.

Cette multiplicité de forme est le propre des écritures médiévales qui frappe le plus, au point que la grande variété des types d'écriture utilisés entre la fin du Moyen Age et le début de la Renaissance avait déjà posé des problèmes aux écrivains et aux lecteurs contemporains, et stimulé la réflexion des hommes cultivés et de tous ce qui usaient de l'écriture pour travailler. Il restait la difficulté de savoir distinguer et codifier cet «instrument»- graphie et on tâcha de la résoudre à travers la compilation des traités et manuels, nés un peu partout en Europe et, chose étonnante, composés tous de façon telle qu'ils présentent peu de différences, cherchant tous à donner raison, avec plus ou moins de fantaisie, aux distinctions existantes entre les types d'écriture qui, en effet, faisaient partie d'un seul et unique style graphique commun, le gothique, indiquant à ceux qu'ils croyaient être les traits caractérisant l'une ou l'autre<sup>53</sup>.

En prenant le point de départ de certains de ces traités, composés grossso modo dans les années et dans la région prise en considération, pour classer les écritures utilisées par l'Administration fribourgeoise j'ai cru utile déterminer des critères de distinction et définir les aspects graphiques du seul style dominant, prenant la place du lecteur idéal et donc contemporain au texte, d'autant plus que ce lecteur, ici comme pour toute écriture professionnelle, de note ou glose, s'identifie à celui qui écrit, au moins par la culture et la formation<sup>54</sup>.

### Définitions et limites d'une nomenclature: *textura, notula* et écritures de Chancellerie

Le premier paléographe qui conjectura un arrangement systématique de la gothique de la fin du Moyen Age fut Carl Wehmer<sup>55</sup>.

Son point de départ fut l'identification d'une hiérarchie dans les écritures par rapport à l'usage auquel celui qui avait écrit voulait la destiner: on peut donc avoir une

<sup>53</sup> Une difficulté des lecteurs du XX<sup>e</sup> siècle par rapport aux écritures anciennes est l'incapacité à saisir la substance et l'entité des particularités graphiques qui caractérisent, dans le cadre d'un seul style graphique, les différents types (et sous-types?). La question est rendue de plus en plus compliquée par le manque d'une pleine correspondance dans la terminologie paléographique utilisée par les hommes du bas Moyen Age: un manque qu'on peut comprendre et justifier parce que les sources proviennent d'une région assez vaste où on change la langue parlée par le peuple et l'aspect de l'écriture préférée pour toute sorte de livres ou de cahiers de notes.

<sup>54</sup> «Jede Schriftform ist die Frucht eines Kompromisses, dessen Kontrahenten Schreiber und Leser sind. Aus der Sicht des Lesers überwiegt das Interesse an Differenzierung und klarer Unterscheidbarkeit der Zeichen und Wörter, aus der Sicht des Schreibers das Interesse an Ökonomie der Bewegung und Uniformierung des Strichrepertoires»: Peter RÜCK, *Ligatur und Isolierung: Bemerkungen zum kursiven Schreiben im Mittelalter*, in: Jürgen BAURMANN – Klaus B. GÜNTHER – Ulrich KNOOP (dir.), Aspekte von Schrift und Schriftlichkeit, Hildesheim-Zürich-New York 1988, p. 117.

<sup>55</sup> Carl WEHMER, *Die Namen der gotischen Buchschriften*, in: Zentralblatt für Bibliothekswesen, 49 (1932), pp. 11-34, 169-176, 222-234.

livresque (*Bücherschrift*), et une documentaire (*Urkundenschrift*); une textuelle (*Textschrift*) et une glosulaire (*Glossenschrift*).

Selon les indications fournies par la feuille publicitaire du copiste et maître d'écriture Johann von Hagen, Wehmer détermina quatre typologies d'écriture gothique livresque:

*Textus quadratus.* Graphie brisée dans laquelle toute ligne verticale termine, en haut comme en bas, par un petit pied carré.

*Textus semiquadratus.* Graphie dont les lignes verticales ne se brisent pas mais se plient en dessinant une courbe dans la partie supérieure et terminent dans la partie inférieure par un petit pied carré. Cette écriture représente une sorte de *via media* entre le *textus quadratus* et le *rotundus*.

*Textus abscisus.* Graphie dont les lignes verticales se terminent d'une façon simple, sans qu'on y ajoute rien et sans qu'on courbe le trait.

*Textus rotundus.* Graphie tracée de manière arrondie, dont les lignes verticales terminent par une courbe, en haut comme en bas.

Wehmer fait allusion à une graphie spéciale, la fracture, une livresque textuelle brisée, extrêmement soignée et calligraphique. A partir de ce type de *textus quadratus*, la Fraktur allemande aurait pris naissance. Les *notula semifracta* et *fracturarum* sont tracées analogiquement à la *fractura* existant, comme écriture de glose. En général toute sorte d'écriture soignée et calligraphique doit être définie *littera formata*; parmi les écritures de glose il y en a certaines qui atteignent un haut niveau de perfection formelle: on peut aussi indiquer les régions d'Europe où elles ont été créées et où elles ont été particulièrement répandues, comme la France pour la *bâtarde* française ou l'Italie pour la *lettera moderna* du premier humanisme, que les maîtres d'écriture de France, d'Allemagne ou d'Espagne appelaient *rotunda*<sup>56</sup>.

L'avertissement de Wehmer à considérer que les nomenclatures des traités et des feuilles publicitaires ont été porteuses d'idées nouvelles et utiles, surtout celles des propositions qui ont été produites dans la région linguistique franco-allemande, a été sous-

---

<sup>56</sup> Mais aussi *littera bononiensis*, lettre boulonnaise, de forme boulonnaise, lettre lombarde: Carl WEHMER, *ibid.*, p. 230. Faudrait-il donc y voir une première attestation de terminologie de l'écriture fondée sur des distinctions «nationales»?

crit par S.H. Steinberg, qui dressa une liste de manuels et *specimina manuscrits*, avec bibliographie et indication de l'édition imprimée, si elle existe<sup>57</sup>.

L'étude des traités médiévaux inhérents à l'art d'écrire a été reproposée à l'attention des spécialistes au cours du Colloque International de Paléographie tenu à Vienne en 1975: on se trouva en face de la difficulté d'établir une terminologie acceptée et valable pour tout le monde, car les termes utilisés dans les textes semblent avoir une signification et une valeur sémantique un petit peu différente dans chaque pays, comme chaque région a eu une propre notion historique de la terminologie graphique, bien qu'elles soient proches entre elles. Elles permettent de reconstruire un vocabulaire presque commun à toute l'Europe<sup>58</sup>.

On décida donc d'entreprendre une recherche lexicographique du vocabulaire en usage au Moyen Age jusqu'à Mabillon: les sources, jamais antérieures au XIII<sup>e</sup> siècle, se révèlèrent encore une fois être les traités théoriques des maîtres d'écriture et les récoltes de modèles, les avis publicitaires à travers lesquels les maîtres et les copistes mettaient à disposition des élèves et clients leur talent<sup>59</sup>; à côté de ce matériel, véhicule de la terminologie «savante» figurent les chartes d'archives et les inventaires des biblio-

<sup>57</sup> Sigfrid Heinrich STEINBERG, *The Forma scribendi of Hugo Spechshart*, in: *The Library*, IVs., 21 (1940-41), pp. 264-278; Sigfrid Heinrich STEINBERG, *Instructions in writing by members of the congregation of Melk*, in: *Speculum*, 16 (1941), pp. 210-215; Sigfrid Heinrich STEINBERG, *Medieval writings-masters*, in: *The Library*, IV.s., 22 (1941-42), pp. 1-24; Sigfrid Heinrich STEINBERG, *Bibliographical notes. A hand-list of specimens of medieval writings-masters*, in: *The Library*, IVs., 23 (1943), pp. 19-4; Sigfrid Heinrich STEINBERG, *Correspondence. Medieval writings-masters*, in: *The Library*, Vs., 2(1947-48), p. 203.

Je cite les études et les éditions que j'ai utilisées: Carl WEHMER, *Die Schreibmeisterblätter des späten Mittelalter*, in: *Miscellanea Giovanni Mercati*, VI (Studi e testi, 126), Città del Vaticano 1946, pp. 147-161; Bernhard BISCHOFF – Ein neuentdecker Modus scribendi des XV. Jahrhunderts aus der Abtei Melk, Berlin 1939 (traduction anglaise par Sigfrid H. STEINBERG), *A fifteenth Century Modus scribendi from the Abbey of Melk*, Cambridge 1940; Stephen Joseph Peter Van DIJK, *An advertisement sheet of an early fourteenth-century writing master at Oxford*, in: *Scriptorium*, 10 (1956), pp. 47-64; Bonaventura KRUITWAGEN, *De Münstersche Schrijfmeester Herman Strepel (1447) en de schriftsoorten van de broeders van het gemeene leven en de Windesheimers*, in: *Het Boek*, 22 (1933-34), pp. 209-230; Wolfgang OESER, *Die Brüder des gemeinsamen Lebens in Münster als Bücherschreiber*, Diss. Münster 1959.

<sup>58</sup> «Il est apparu en effet que chaque pays possédait son vocabulaire propre et il est historiquement déterminé que les termes usités avaient pour chaque langue une acceptation particulière et une évolution sémantique différente: ce qui posait, pour chaque mot à retenir, un problème de choix et de traduction, un même mot pouvant avoir, d'une langue à l'autre, une signification différente. Une autre difficulté résidait dans le choix des mots à retenir ou à rejeter, chaque pays ayant une notion historique différente de la terminologie, déterminée par l'historiographie paléographique»: Françoise GASPARRI, *La terminologie des écritures. Rapport présenté à la table ronde «Nomenclature et Terminologie»*, in: Gabriel SILAGI (dir.), *op. cit.*, p. 31.

<sup>59</sup> Ces maîtres donnaient des cours gratuits pour les pauvres (pour l'amour de Dieu), et payants pour les autres.

thèques. La recherche se proposait d'éclaircir la signification des termes en mettant en comparaison les différentes sources<sup>60</sup>.

L'étude conduite pour la région francophone par Françoise Gasparri établit une première ébauche de terminologie gardant la distinction fondamentale *textura/livresque* et *notula/écriture de glose*. A l'intérieur de ces catégories on aurait encore les types: *textura-notula rotunda, semifracta ou semirotunda, fracta, fracta sine pedibus, quadrata, seposta, acuta, conclavata, abscisa, simplex*<sup>61</sup>. Selon la nature du texte, le niveau social du destinataire et suivant son propre goût, le copiste choisissait le type qu'il pensait s'adapter mieux à son texte<sup>62</sup>.

En même temps H. Spilling et M. Steinmann menèrent à terme leurs études pour la région germanophone: le premier détermina quatre types de *textualis* et cinq *notulae*: *textus quadratus, prescisus vel sine pedibus, semiquadratus et rotundus; notula simplex, acuta, fracturarum, conclavata, seposta vel modus separatus*<sup>63</sup>. L'autre individua les *textus vel notula rotunda, fracta vel quadrata, semifracta vel semiquadrata, abscissa vel prescissa vel sine pedibus*<sup>64</sup>. Il indiqua en outre la *quadrata* comme écriture gothique au plus haut niveau de perfection mais qui, devant le nouveau style qui se répandit au-delà des Alpes, c'est-à-dire la plus simple et lisible humanistique, plus proche à la *rotunda*, aurait été mise de côté. Les maîtres d'écriture auraient construit donc un type ayant la beauté de l'une et la lisibilité de l'autre, c'est-à-dire la *semifracta vel semiquadrata*, la seule entre toutes les graphies gothiques à ne pas avoir de racine dans le passé.

<sup>60</sup> La terminologie employée dans les inventaires de bibliothèque se base sur l'aspect matériel («écriture de forme, de court, courant, bâtarde, grosse, menue») ou sur l'origine géographique («parisiensis, bononiensis ou boulenoise, theutonica, italicica, ultramontana, longobarda»): Françoise GASPARRI, *op.cit.*, pp. 33-35.

<sup>61</sup> Le vocabulaire du Moyen Age pour indiquer les éléments des lettres n'était pas fantaisiste et se limite à parler de traits (virga, virgula, baculus): Françoise GASPARRI, *Lexicographie historique des écritures*, in: Olga WEIJERS (dir.), *Vocabulaire du livre et de l'écriture au Moyen Age* (Paris, 24-26 septembre 1987), Turnhout 1989 (*Etudes sur le vocabulaire intellectuel du Moyen âge*, 2), p. 101.

<sup>62</sup> Françoise GASPARRI, *Note sur l'enseignement de l'écriture aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles: à propos d'un nouveau placard du XVI<sup>e</sup> siècle découvert à la Bibliothèque Nationale*, in: *Scrittura e Civiltà*, 2 (1978), pp. 245-261; Françoise GASPARRI, *L'enseignement de l'écriture à la fin du Moyen Age: à propos du Tractatus in omnem modum scribendi, Ms. 76 de l'Abbaye de Kremsmuenster*, in: *Scrittura e Civiltà*, 3 (1979), pp. 243-252; Françoise GASPARRI, *Enseignement et techniques de l'écriture du Moyen Age à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle*, in: *Scrittura e Civiltà*, 7 (1983), pp. 201-222; Françoise GASPARRI, *Introduction à l'histoire de l'écriture*, Louvain-la-Neuve 1994, pp. 113-119.

<sup>63</sup> Herrad SPILLING, *Schreibkünste des späten Mittelalters*, in: *Codices manuscripti*, 4 (1978), pp. 97-119.

<sup>64</sup> Martin STEINMANN, *Ein mittelalterliches Schriftmusterblatt*, in: *Archiv für Diplomatik*, 21 (1975), pp. 450-458; Martin STEINMANN, *Textualis formata*, in: *Archiv für Diplomatik*, 25 (1979), pp. 301-327.

## Les sources

Même si les études jusqu'ici n'ont pas encore fixé une terminologie acceptée par tout le monde et applicable aux écritures gothiques, l'analyse de la documentation fribourgeoise ne pouvait pas laisser de côté la distinction et par la suite la dénomination de l'ensemble des documents catalogués: la grande majorité des écritures analysées se sont révélées être des gothiques, car elles en présentaient tous les traits qui sont indiqués comme typhiques dans les manuels de paléographie.

Les caractéristiques que les spécialistes reconnaissent propres de l'écriture gothique concernent avant tout son aspect, dû à l'utilisation de la part de ceux qui écrivaient d'une plume animale avec la pointe coupée en biseau, dont la côte gauche était plus longue que la droite: l'adoption de cet instrument a eu comme conséquence un accentué contraste du clair-obscur dans la hachure de toute lettre et un amincissement des courbes, quelquefois accompagné du raidissement des traits jusqu'à la brisure en figure d'angle; à tout cela il faut ajouter des traits d'attaque et de fuite bien marqués et exagérés.

La gothique répondait mieux aux écritures qui l'avaient précédées à l'exigence d'identification immédiate du mot et pouvait être employée pour satisfaire à la demande de plus en plus croissante de livres de la part de certaines catégories d'usagers, notamment des professeurs et des étudiants universitaires. L'orientation commune des bases des hampes qui s'appuient sur la ligne et l'assemblage des lettres d'un même mot ont été les moyens qui, joints à l'espacement plus prononcé, aidèrent le lecteur à lire son texte mot après mot. En outre, pour favoriser la lecture, on fit recours aux majuscules, aux rubriques et aux signes de paragraphe, on diminua les liages, on augmenta les abréviations et on adopta des écritures différentes pour le texte et pour la glose ou bien pour textes divers: habitude qui engendra la hiérarchisation des types graphiques.

Les caractéristiques communes aux gothiques textuelles sont:

- l'allongement et redressement des traits verticaux;
- l'alignement, déterminé du fait que toutes les lettres terminent sur la ligne, exceptées j, p, q, y et le trait courbe du h, qui dépasse la lettre vers le bas;
- le respect des règles de Meyer, c'est-à-dire la superposition des courbes contiguës et l'emploi du r à crochet après une lettre dotée de panse ou un trait courbé à droite.

L'effet créé par tous ces moyens est une écriture rythmique et compacte; effet augmenté en comprimant les lettres latéralement.

Les notulae ou écritures de glose présentent en plus des caractéristiques qu'on vient d'énumérer, une certaine inclinaison vers la gauche<sup>65</sup>.

---

<sup>65</sup> Giovanna Nicolaj propose le terme notula pour désigner les minuscules courantes italiennes des notaires de la période gothique et les contemporaines écritures de glose: Giovanna NICOLAJ, *Alle origini della minuscola notarile italiana e dei suoi caratteri storici*, Scrittura e Civiltà, 10 (1986), p.78; je crois que le même terme puisse être attribué aux semblables écritures produites hors d'Italie.

Les écritures de glose sont plus petites des textuelles et peuvent avoir quelques lettres minuscules<sup>66</sup>. En plus:

- les hampes de s et f passent au-dessous de la ligne;
- les hampes de b, d, h et l se prolongent et peuvent se courber sur elles-mêmes en figure de panse ou voile<sup>67</sup>.

Dans le cadre du style gothique on peut distinguer plusieurs types connus et appréciés par les copistes médiévaux: si on admet d'opérer les mêmes distinctions des traités de calligraphie, on arrive à subdiviser les écritures fribourgeoises selon les indications probablement connues et suivies par les notaires. J'ai choisi d'adopter le *Tractatus in omnem modum scribendi* de l'Abbaye de Kremsmünster, qui remonte au premières années du XV<sup>e</sup> siècle (cité TOMS), le *Modus scribendi* de l'Abbaye de Melk, postérieur de quelque dizaine d'années (cité MS) et un bref et contemporain texte inédit en langue française qui se trouve à la bibliothèque de Berne (cité BERN<sup>68</sup>), parce qu'ils ont été produits dans la région des Alpes et sont suffisamment clairs et complets<sup>69</sup>. Des deux premiers, assez longs, je cite la partie qui intéresse ici et pour le reste je renvoie aux éditions<sup>70</sup>.

Le vocabulaire utilisé pour désigner les traits rappelle la notation musicale et est plutôt pauvre: *punctus vel punctus quadratus* est le point carré; *baculus* ou bâton et le trait gros mais long; *virgula* est le trait subtil, initial ou final; *galea* le trait rond qui termine le baculus. Il y a encore trois termes tirés de l'anatomie: *venter* ou panse est le trait arrondi propre de certaines lettres, telles que a ou d, *umbilicus* est le trait qui coupe la hampe du f et *pes* la base de la hampe<sup>71</sup>.

<sup>66</sup> La réduction du module a comme conséquence la modification des courbes et des brisures: je renvoie à la dernière édition du manuel de Bernhard BISCHOFF, *Paleografia latina. Antichità e medioevo*, édition revue et curée en traduction italienne par Gilda P. MANTOVANI et Stefano ZAMPONI, Padova 1992 (Medioevo e Umanesimo, 81), p. 71.

<sup>67</sup> Bernhard BISCHOFF, ibid, pp. 197-210; Bernhard BISCHOFF – Gerard Isaäc LIEFTINCK – Giulio BATTELLI, *Nomenclature des écritures livresques du IX<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle. Ier colloque international de paléographie latine (Paris, 28-30 avril 1953)*, Paris 1954; Michelle P. BROWN, *A guide to Western historical scripts from Antiquity to 1600*, Hampshire 1990, Ernst CROUS-Joachim KIRCHNER, *Die gotischen Schriftarten*, Leipzig 1928; Ljudmila I. KISELEVA, *La cursive gothique, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.*, Leningrad 1974; Johanne AUTENRIETH (dir.), *Renaissance-und Humanistenhandschriften*, Oldenburg 1988 (Schriften des Historischen Kollegs, Kolloquien, 13).

<sup>68</sup> Le texte est contenu dans le manuscrit Bern, Burgerbibl. 205, F. 276v.

<sup>69</sup> Traités intéressants sont encore la *Forma scribendi* de Hugo Spechtshart de Reutlingen, daté 1346 mais plutôt pauvre et le *Traité de calligraphie* de la Bibliothèque Universitaire de Prague E9, daté aux premières années du XV<sup>e</sup> siècle mais produit dans une région assez éloignée de celle qu'on a prise ici en considération: Sigfrid Heinrich STEINBERG, *A hand-list*, pp. 191-192.

<sup>70</sup> Le *Tractatus in omnem modum scribendi*, ms 76 de l'Abbaye de Kremsmünster est édité par Françoise GASPARRI, *L'enseignement*, 243- 265; le Modus scribendi déjà cod. 4G 16 de l'Abbaye de Melk est édité par Bernhard BISCHOFF. Ein neuentdeckter Modus scribendi des XV. Jahrhunderts aus der Abtei Melk, Berlin 1939 (traduction anglaise par Sigfrid H. STEINBERG), *A fifteenth Century Modus scribendi from the Abbey of Melk*, Cambridge 1940.

<sup>71</sup> Françoise GASPARRI, *Introduction*, p. 115.

## Les types et les catégories: règlement général de l'écriture dite gothique

«Orthographia est duplex, una docens litterarum et sillabarum quantitates (...), alia est ars scribendi et orthographia manualis et est sciencia docens recte scribere, id est litteras et sillabas (...) debite protrahere et ornare per regulas unam alteri combinare: et dicitur ab orthos quod est rectum et graphos scriptura» TOMS.

«Sex notularum modi sunt scripturarum:  
rotundum, fractum, acutum, semifractum,  
simplex, sepactum» MS.

Les écritures fribourgeoises de la période considérée dans cette étude sont des *notulae* tracées à la hâte et peu soignées, ayant souvent beaucoup de mots abrégés et de formules figées par siècles d'utilisation locale spécifique<sup>72</sup>.

Les écritures de glose, droites et soignées, ont quelquefois été utilisées dans la Chancellerie pour des volumes *in folio* ou *in quarto* d'une importance particulière et paraissent en effet sporadiquement dans les Collections des Lois<sup>73</sup>.

Puisqu'on base la distinction des graphies sur les différences entre les traits qui dessinent les lettres, la préférence pour un type plutôt qu'un autre peut parfois sembler subjective: il faut rappeler que chaque écrivain emploie indifféremment les lettres inspirées à types divers même au milieu d'une ligne ou d'un seul type d'écriture, ou bien il est capable de changer de graphie quand il change la langue dans son texte. Les traités de calligraphie laissent la liberté d'utiliser des lettres de forme alternative à l'usuelle, ou moins dans l'écriture de l'administration: il faut rechercher la cause dans l'inclinaison du *ductus*, c'est-à-dire dans le fait de tracer une écriture plus ou moins courante, ou simplement dans l'habitude de chacun des écrivains. Tout cela porte à l'impossibilité de récréer un alphabet propre pour chaque type graphique et engendre une incertitude dans l'identification, qui, unie aux variations de cursivité du *ductus* laissent douteuses les définitions de certaines graphies.

Je chercherai ici à reconstruire les différents modèles d'écriture: les règles pour la formation des lettres ont été tirées par un traité (TOMS), supporté seulement sur quelques points par le bref traité bernois (BERN).

<sup>72</sup> A l'origine la *notula* est l'écriture des notes qui accompagnent un texte pour le commenter et donner une explication des mots difficiles: elle est une écriture cursive ou demi-cursive. Cette désignation s'applique aux écritures simples et faciles à lire ou bien aux types graphiques d'aspect courant, comme les documentaires: Françoise GASPARRI, *op.cit.*, p. 117.

<sup>73</sup> Les différences entre textuelle et *notula* ne regardent pas seulement le module plus ou moins réduit de l'écriture mais semblent être une sorte de majuscule et minuscule d'un même type graphique: Martin STEINMANN, *Textualis*, p. 312.

Principe général du bien écrire est la correcte régularisation des sommets des lettres; chaque lettre peut être originale ou dérivée: les originales sont composées par peu de traits indispensables qui, tracées de façon brisée ou arrondie, sont utilisées pour former certaines autres lettres. C'est pour cela qu'elles sont désignées de dérivées.

Il faut limiter le contraste du clair-obscur pour qu'il soit proportionnel à l'espace entre les traits pleins et déliés («entre les lettres toutes doivent avoir autant de blanc que de noir» BERN; «corpus sit tantum quantum spaciū continet latum» TOMS), pour la même raison les traits ascendants et descendants de chaque lettre doivent être proportionnés au corps de la lettre («Toutes lettres du monde doivent estre d'une grandeur et grosseur quant au corps d'icelles. Les montants comme b, h, k et l doivent estre d'une longueur, les descendentes aussi comme sont f, q et s, mais g et v se font grans ou petiz selon le leu et l'espace, et d aussi» BERN): peuvent contrevenir à cette règle les écritures exécutées dans certaines régions, où on a l'habitude de tracer les lettres sans proportion, soit de façon brisée, arrondie ou tranchée, droite ou courante («Hec regula est communis et generalis hec in partibus nostris apud scriptores modernos scilicet Bohemie, Austrie, Polonie etc., et intellegitur ista regula sic: distractum validum, hoc est spissum non regulariter scriptum quod corpus non est tantum quantum spaciū, et scribitur similiter dupliciter: uno modo regulariter (...); alio modo usualiter (...). Item nota quod omnes isti modi communiter scribuntur tripliciter: uno modo per modum rotundum, alio modo per modum fractum, 3 modo per modum truncatum» TOMS).

Naturellement les sommets doivent également respecter cette eurythmie obtenue grâce au règlement des proportions («Sint apices pariles distent equaliter omnes. Hec est regula generalis in omnibus scripturis omnium modorum et scripturarum, et intelligitur sic: apices, summitates sint pariles, equales tam inferius quam superius, distent equaliter omnes, hoc est sive sint littere breves, sive elevate, sive virgulate, sive caudate, sive rotunde, unius debet esse longitudinis et latitudinis» TOMS).

Il y a la possibilité de tomber dans huit pièges dont un apprenti doit se méfier: obstacles au bien écrire qui touchent les espaces, la grandeur des lettres, le clair-obscur, la correction de l'écriture et enfin les rayures («Primum est quando in una dictione una littera est maior quam alia, et hec notatur de litteris rotundis. Secundum vicium est quando dictiones non scribuntur in una magnitudine, ita quod in una linea una dictio maior sit quam alia. Tercium vicium quando sillabe dividuntur. Quartum vicium quando scriptura non continuatur. Quintum vicium quando incorrecte scribitur. Sextum vicium quando unus modus mutatur in alium modum. Septimum vicium est quando una linea notabiliter excedit aliam extra spaciū. Octavum vicium quando rasure foramino se fiunt.» TOMS).

Il faut respecter en outre la correcte jonction des lettres («Les lettres qui ont la teste ronde si comme est p, b, d, h, o, v, x et y se conjoignent avecques a si comme ba, da, ha, pa, xa, ya, et e et o si comme be, bo, de, do etc» BERN).

Il y a des petites finesses qui permettent d'améliorer la composition de la page et facilitent la lecture: «Quand on veult commancier quelque escripture que ce soit, la premiere lettre doit estre grande ..., au commencement des clauses et ... tous propres noms du monde et ... tous noms important dignit, ... Item s ronde doit estre tousjors en la fin du mot et nulle foiz au commencement ne ou moiien et econverso de s longue, et r quarree apres lettres rondes tousjors si comme est pro, oratio, vestro, et l'autre r apres toutes autres lettres. M, n et v se doivent prandre ... -mont si comme est amoreusement et ne doit on briser de m, n que le derenier pi, si comme il est en amen. Le i quant il est entre autres lettres que m, n, et u petit doit estre quarré dessus et dessoubz si comme est doit, cilicio etc. Quant deuxii sont l'un joint ... l'autre le derrenier doit estre trait aval de si comme ijdem, dominij etc.» BERN.

De là, les traités passent à l'analyse des traits qui caractérisent les différents types graphiques; seul le *Modus scribendi* spécifie que tout type d'écriture peut avoir trois formes:

**Ytalique**, si elle est tracée sans hauts bâtons et de manière que toute lettre *virgulata* soit brève;

**Libérale**, si elle est tracée avec bâtons ascendants et descendants de la même hauteur au-dessus et au-dessous de la ligne de façon que toute lettre *virgulata* soit brève;

**Curiale**, si elle est tracée avec bâtons ascendants et descendants deux fois plus hautes que dans la libérale, qu'il y ait le même espace entre les lettres et qu'elles soient rangées de façon telle qu'on puisse mettre une lettre haute entre une ligne et l'autre.

#### A) *Rotunda*

«De rotunda scriptura hic sit tibi cura  
quod tales scribas, ut litteras undique claudas» MS.

«Rotunda sit directa longitudine sursum nec non deorsum superius virgulis conclusis, nulla interposita circuitate» TOMS.

Entre les *textuales* un des types les plus importants est la *rotunda*<sup>74</sup>.

«Rotunda omnium scripturarum est nobilissima. Vocatur enim mater et regina aliarum quia racione, auctoritate et excellencia omnes scripturas excellit: racione quia legibilior, auctoritate quia nobilior, excellencia quia prestancior et antiquior», ainsi définie par Leonhard Wagner, qui, au contraire d'autres, la déclare indépendante de tout

---

<sup>74</sup> Voilà la description donnée par Herrad SPILLING, *Schreibkünste*, p. 108: «Buchschrift mit einfacher Brechung (bei mehr oder weniger stark ausgeprägter Tendenz zur Rundung) am Schaftansatz, Füßchen wie beim Textus semiquadratus. Einfachste und rascheste, oft sehr kleine Textualis, in der zahlreiche Gebrauchshandschriften geschrieben sind».

modèle graphique provenant de l'autre côté des Alpes et la considère digne concurrente des écritures des humanistes italiens<sup>75</sup>.

Il s'agit d'une écriture tracée sans brisures et avec les sommets des lettres arrondis, en haut et en bas; Bischoff rappelle que les maîtres d'écriture hollandais et allemands appellent simplement rotunda une *textura sans brisures*<sup>76</sup>.

A côté de la *rotunda textualis* on trouve une *notula rotunda* qui, tout en respectant les règles pour la composition des *notulae*, suit le style rotundus dans le traitement des sommets et dans le fait d'être tracée sans brisures.

### B) *Fracta*

«*Fractura scribatur, ut litteras in medio frangatur,  
sic tunc scribentes faciunt undique concordantes*» MS.

«*Dextera pars penne sit par parti sinistre,*

*in serie fracta pullulat ille modus.*

*Qualiter penna tua debeat esse disposita,*

*ante parum mollis facit hoc cultellus acutus,*

*sit bene rostrata, sit vestuta tua penna*» TOMS.

L'écriture *fracta*, dite aussi *fractura* ou *quadrata*, est l'autre fondamental type de *textualis*<sup>77</sup>. Pour réaliser cette écriture il faut utiliser une plume spéciale («*dextera pars penne sit par parti sinistre*»), qui permet d'obtenir un particulier contraste clair-obscur<sup>78</sup>.

Encore, la *fracta* est dessinée avec les traits brisés et tous les éléments qui composent la lettre doivent être séparés l'un de l'autre et finissant avec des sommets ornés par des petits pieds carrés.

Entre les *notulae*, correspondante à la *fracta* il y a la *notula fracturarum*, qui est probablement l'écriture qui donna origine à la *Fraktur* allemande.

<sup>75</sup> Herrad SPILLING, *Handschriften des Augsburger Humanistenkreises*, in: Johanne AUTENRIETH (dir.), Renaissance- und Humanistenhandschriften, pp. 83- 84.

<sup>76</sup> Bernhard BISCHOFF, *op.cit.*, pp. 186, 189 -190.

<sup>77</sup> Herrad SPILLING, *Schreibkünste*, p. 108: «Feierliche Buchschrift, deren Schäfte oben und unten doppelt gebrochen bzw. mit Quadrangeln versehen sind».

<sup>78</sup> Françoise Gasparri note ici que le traité TOMS se détache de la tradition précédente qui avait toujours conseillé l'utilisation d'une plume avec la pointe coupée en biseau: *Introduction*, 115.

### C) *Semifracta vel semirotunda*

«Superius frangetur semifracta, tunc bene scribetur,  
inferius directa, sic est multum perfecta» MS.

«Nota quod non plures sunt littere apud latinos quam XXIII, de quibus iam singilatim est visum quomodo et qualiter artificialiter formari debeant in textu semifracto vel semirotundo, quod idem est (...). In semifracta vel semirotunda omnes virgule de pedibus litterarum ascendentibus debent ita retenter ascendere quod correspondeant virgulis de secundis baculis litterarum sequentium appendente descendantibus, vel ut directe respiciant locum unde descendere possent, si deberent finaliter de compositione terminando (...). Ideo, ad extrahendum veram radicem omnium scripturarum textualium, sciendum est quod semirotunda, quam etiam semifractam vocari possumus, medium tenet inter duo extrema, scilicet rotundam et quadratam. Rotunda enim, velud ex antiquissimis radicibus colligitur, prima omnium scripturarum esse convenit; deinde autem, nostris temporibus modernis, modiste scribendi modum subtiliare volentes, ex rotunda semiquadratam traxerunt et de post invenire curaverunt, quia scientie crescent par additamenta. Alii adhuc subtiliores, conclave tam subtilior et quadratam invenerunt et contexerunt, tanquam subtiliorem scripturarum et acutissimam, et sic semirotunda medium inventionis videtur obtinere, ymo etiam medium utilitatis, quia conclave, quadrata vel fracta (quod idem est), nimis prolixo contexitur, et rotunda nimis simplici processore progredi concernitur. Igitur, medium tenendo cum beatis, de semirotunda tractatum est, ex qua tamquam ex medio faciliter devenitur ed extrema» TOMS.

*Textualis* produite par le mélange des deux types précédents, l'écriture *semifracta*, nommée aussi *semiquadrata* ou *semirotunda*, se porte comme la *fracta* dans la partie supérieure et comme la *rotunda* dans la partie inférieure de la lettre<sup>79</sup>. On connaît aussi une *notula semifracta*, pareille à la *textualis semifracta* pour le traitement des sommets.

### D) *Notula simplex et textus prescisus vel sine pedibus*

«Simplex scribatur: circa medium virgula summatur;  
si ita scribetur, tunc lex ubique tenetur» MS.

«Item littere simplices sunt ille fractum, et dicuntur ideo littere simplices quia nulla littera alia cum ipsis scribi potest cum uno tractu, sed quelibet illarum litterarum scribitur cum duobus tractibus (...). Dextera pars penne sit par parti sinistre» TOMS.

---

<sup>79</sup> Herrad SPILLING, *op.cit.*, p. 108: «Buchschrift mit doppelt gebrochenem Schaftansatz, am Schaftrand wird dem Schwung der Feder leicht nachgegeben oder ein Haarstrich gesetzt».

*La notula simplex* est une écriture tracée à la hâte, exécutée par une plume coupée comme celle utilisée pour la *fracta*: la différence est que pour la *simplex* il ne faut pas ajouter les points carrés au sommet des traits et, par rapport à la *fracta*, l'élan et l'épaisseur des bâtons ascendants sont mineurs<sup>80</sup>.

Parent proche de la *notula simplex*, mais écriture exclusivement textuelle est nommée par quelques maîtres d'écriture le *textus prescisus vel abscisus vel sine pedibus*<sup>81</sup>. Une *fracta* sans petits pieds carrés, donc tranchée sur la ligne. Il s'agit d'une graphie agile et bien lisible mais peu raffinée.

#### E) *Sepacta*

«Sic erit sepacta, ut virgula bene peracta,  
ad modum sepis, sic tunc sepactam habebis» MS.

«Dextera pars penne sit longior parte sinistra,  
esse sepato modo continet ille modus» TOMS.

La *notula sepacta* diffère des précédentes parce qu'elle est exécutée avec une plume coupée de façon que la partie droite soit plus longue de la gauche et pour le développement des *virgulae*, c'est-à-dire des traits déliés<sup>82</sup>. Les sommets n'ont pas de petits pieds et l'aspect général, bien compacte, suggère l'image d'une haie.

#### F) *Acuta*

«Scribatur acuta ut litteras sit undique stricta» MS.

La *notula acuta* a plus de compression latérale des autres notulae et les traits qui terminent en forme pointue<sup>83</sup>.

<sup>80</sup> Herrad SPILLING, *op.cit.*, p. 108: «ihre i, m, n, r und u wurden nicht gebrochen im Gegensatz zu allen übrigen auf der Zeile stehenden Schäften. Die verbindenden Haarstriche beginnen meist auf halber Höhe des vorangehenden Schaftes, manchmal kreuzen sie ihn sogar leicht, wodurch er zunächst wie gebrochen wirkt».

<sup>81</sup> Herrad SPILLING, *op.cit.*, p. 108: «Feierliche Buchschrift, deren Schäfte nur oben doppelt gebrochen sind, während sie unten gradlinig auf der Zeile abschliessen. Gestattet war, bestimmten Schäften, z.B. l, r und t, ein Füßchen zu lassen; strenge Stilisierung versagte dagegen sogar dem a die Basis».

<sup>82</sup> Sur l'interprétation du terme *sepata/sepacta/separata* voir Herrad SPILLING, *op.cit.*, p. 109.

<sup>83</sup> Herrad SPILLING, *op.cit.*, p. 108: «ihre kurzen, leicht geflammt Schäfte sind an beiden Enden fein zugespitzt und abgeschrägt, fast wie ein gestreckter Rhombus; die Verbindung von der unteren Spitze des einen zur oberen Spitze des nächsten Schaftes stellt ein Haarstrich her. Überhaupt balancieren alle Buchstaben, soweit möglich, wie auf Zehenspitzen; jegliche Brechung wird dadurch vermieden».

## G) *Conclavata*

«*Virgula resurgens capiti sit terno respondens,  
hoc in quadratis sed non rotunda tenebis,  
vel de conclavata dicuntur» TOMS.*

La *notula conclavata* est caractérisée par une particulière épaisseur des bâtons obtenue en traçant des *virgulae* qui remontent sur elles-mêmes trois fois: elle est tracée comme la *fracta*<sup>84</sup>.

## L'écriture humanistique

Depuis le début du XVI<sup>e</sup> siècle dans les documents de l'Administration fribourgeoise, des écritures «humanistiques»<sup>85</sup> font leur apparition

Il s'agit principalement d'annotations en langue latine, très brèves et non liées au contexte, titres ou *marginalia* qui résument le texte vrai et propre en marge duquel ils se trouvent. Pour les définir j'ai appliqué les règles suggérées par Battelli, qui parle de quatre types:

1) *humanistique ou humanistique ronde ou de forme*, écriture inspirée de la caroline avec les lettres a oncial, d minuscule g longue avec la panse inférieure séparée du corps, r droite, s minuscule au milieu du mot et parfois, mais à la fin du mot, majuscule;

2) *humanistique cursive ou italique*, dans le langage de l'imprimerie, écriture penchée avec la lettre a cursive avec une seule panse, f qui passe au-dessous de la ligne, r ronde et s dans les formes longues et majuscules;

3) *humanistique courante*, écriture penchée et exécutée à la hâte, utilisée dans les notes et la correspondance de tous les jours;

<sup>84</sup> Herrad SPILLING, *op.cit.*, p. 108: «ihre kurzen, oben gebrochenen Schäfte werden durch feine, schräg aufwärtsstrebende Haarstrich-Füßchen auch unten gekoppelt, so daß sie den freien Raum tatsächlich von allen Seiten umschließen. Die übrigen auf der Zeile stehenden Schäfte sind unten gebrochen».

<sup>85</sup> L'humanistique était liée avec le repêchage de la langue, de la littérature, de la philosophie et avant tout des idéaux de l'antiquité classique: le style graphique propre de Florence n'a pas été exporté au-delà des Alpes; on a pris comme exemple des stylisations particulières de *textura* et *rotunda*, donc des écritures encore au fond gothiques ou semigothiques, et on a appris tout simplement à les reproduire: Martin STEINMANN, *Die humanistische Schrift und die Anfänge des Humanismus in Basel*, in: Archiv für Diplomatik, 22 (1976), pp. 376-437; Martin STEINMANN, *Von der Übernahme fremder Schriften im 15. Jahrhundert*, in: Johanne AUTENRIETH (dir.), Renaissance- und Humanistenhandschriften, pp. 51-62.

Il faut remarquer que J. Gerson, dont on cite le passage à la page 59, dans son traité *De laude scriptorum* donne ce conseil: «*Littera sit legibilis, sit punctuata, purgata, qualis est lombardorum, non involvens se tractibus superfluis*», en faisant probablement allusion à une sorte de semigothique exemplaire, peut-être typique des codes juridiques de l'Italie du nord. Depuis la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle on rencontre une graphie caractéristique, majuscule qui comprend des lettres grecques, la ainsi dite capitale préhumanistique: Martin STEINMANN, *Die lateinische Schrift zwischen Mittelalter und Humanismus*, in: Gabriel SILAGI (dir.), Paläographie, pp. 193-199.

4) *humanistique de chancellerie*, type propre des chancelleries, maniére et calligraphique, avec les sommets des hampes souvent renforcé par un point<sup>86</sup>.

En plus, il faut mentionner les types qui précèdent l'*humanistique vraie et propre*; Battelli énumère une *gothique pre-humanistique*, c'est-à-dire une gothique italienne particulièrement arrondie, et une *gothique-humanistique*, écriture encore gothique au fond mais qui montre d'avoir subi de manière plus ou moins marquée l'influence de l'*humanistique*.

### L'analyse: observations préliminaires

La subdivision dans les différents types graphiques de la gothique, ainsi comme on vient de l'exposer, laisse quelques doutes et quelques points obscurs. En premier lieu on n'arrive pas à établir à quel moment de leur évolution on peut les mettre en rapport, car la gothique a eu une longue période de formation avant d'assumer les caractéristiques grâce auxquelles nous la reconnaissions aujourd'hui, après un complexe travail d'élaboration qui a fixé canons et différences: on ne peut pas savoir si tous les types coexistaient en réalité ou s'il y en a eu qui restèrent oubliés, dans la théorie ou seulement dans les faits. Il est difficile de savoir si, quand et où ces types ont été utilisés ou si on les a identifiés *a posteriori*, comme préférés par un certain *scriptorium* ou chancellerie et donc liés à celui-ci dans sa diffusion ou bien à une région, pour que soit justifié le fait de parler de ces types comme «nationaux»; ou enfin si, comme les traités de calligraphie et les feuilles des maîtres d'écriture semblent suggérer, tous ces types existèrent au même temps dans le territoire du nord et centre d'Europe.

En effet, reconnaître chaque type graphique utilisé à la fois par les notaires fribourgeois a été difficile: à la multiplicité de la gothique il faut ajouter que l'exemple de l'*humanistique* a donné naissance aux types mixtes, gothiques-humanistiques très proches aux *notulae rotundae*. Entre les définitions proposées il y en a qui semblent appropriées, d'autres douteuses et susceptibles de discussion et révision.

---

<sup>86</sup> Giulio BATTELLI, *Nomenclature des écritures humanistiques*, in: *Nomenclature des écritures livresques du IX<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*. Ier colloque international de paléographie latine (Paris, 28-30 avril 1953), Paris 1954, pp. 34-43. Une comparaison assez intéressante peut être faite entre les traités des maîtres d'écriture dont on a parlé et les traités des maîtres qui travaillaient en Italie, qui préfèrent indiquer le type d'écriture selon le lieu de provenance: voir le recueil publié par Emanuele CASAMASSIMA, *Trattati di scrittura del Cinquecento italiano*, Milano 1966.

## Première période (1450-1500)

Les notulae prédominent: les textuales sont peu employées et restent limitées à la première ligne ou seulement au premier mot de textes contenus dans certains livres de Chancellerie qu'on jugeait de particulière importance, ainsi que les Collections des Lois. Dans les registres des notaires on trouve les textuales dans ces actes qui étaient écrits avec soin et attention, bien qu'ils fussent en forme abrégée, soit parce qu'ils se trouvaient au début d'un cahier nouveau, soit parce qu'ils étaient les premiers de l'année ou enfin parce qu'ils concernaient des faits d'importance ou des personnes notables.

Les types habituellement utilisés par les notaires à l'instar des secrétaires de ville sont la rotunda et la semifracta: au texte en langue française il paraît convenir de préférence cette dernière, tandis que les textes en langue allemande ou latine ont été rédigés en gothique rotunda ou bien en gothique-humanistique. D'habitude les notaires recouraient à une seule graphie qu'ils répétaient dans tous les protocoles, en allemand, français ou latin. Le degré de cursivité varie sur la base des facteurs habituels et déjà connus: selon l'urgence, la lassitude d'être un texte destiné à peu de lecteurs et tous accoutumés à lire les abréviations propres du langage juridique et capables de reconstruire un formulaire à peine esquissé ... et cætera.

Vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle, mais aussi pour les textes de cette période qui sont contenus dans de livres datés à la période précédente, l'emploi des gothiques-humanistiques commence à se diffuser et il apparaît quelques exemples d'humanistique pour les titres, les notabilia et les marginalia en latin.

### a) *Les écritures des chanceliers*

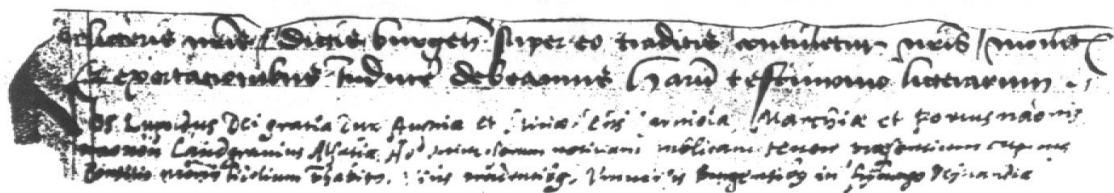
Archives de la Chancellerie, Ordonnances et Statuts Communaux

N.4 -ante 1451, f. 15r

Les graphies plus anciennes peuvent être définies des notulae semifractae droites sur la ligne, claires et soignées: on remarque la tendance à arrondir les lignes qui forment la moitié supérieure de la lettre, tandis que dans la moitié inférieure on préfère, sans doute pour économiser leur traits, supprimer les petits pieds carrés.

Les graphies plus récentes sont des notulae acutae ou bien rotundae et les écritures des notabilia, des marginalia ou des corrections, toujours postérieures et dont le texte est en latin, sont des humanistiques courantes.

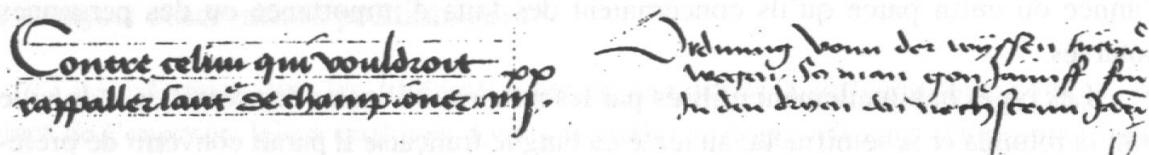
Langues utilisées: allemand, français et latin.



Ibid. N.6-ante 1511, f. 5r / f. 176r

Les graphies plus anciennes sont des notulae semifractae soignées, droites et plutôt grandes; les plus récentes sont des notulae rotundae calligraphiques correspondantes à des textes en allemand, tandis que pour les textes en français les écritures semblent s'approcher plutôt du type semifracta: il faut remarquer les lettres qui sont au début et à la fin de la ligne ou les traits superflus, exagérés seulement pour raisons esthétiques. Pour les textes en latin il n'y a pas d'écriture préférée.

Langues utilisées: allemand, français, latin.

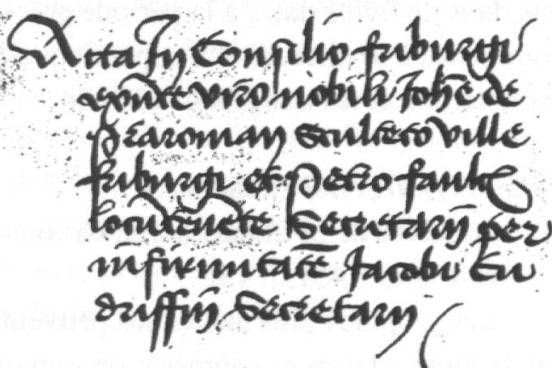
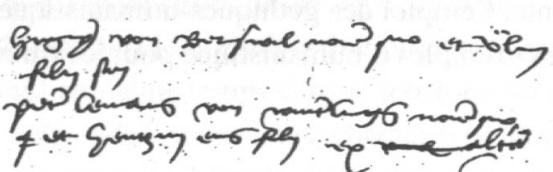


Archives de la Chancellerie. Manuals du Conseil

2b 1447-1458, f. 194v / f. 194r

Notulae rotundae de grandeur variable, semifractae grandes: les rotundae supportent mieux des semifractae l'inclinaison et l'exécution à la hâte mais le changement ne correspond pas à la variation de la langue du texte. La main qui les a tracées, unique, est celle de Jacques Cudrefin.

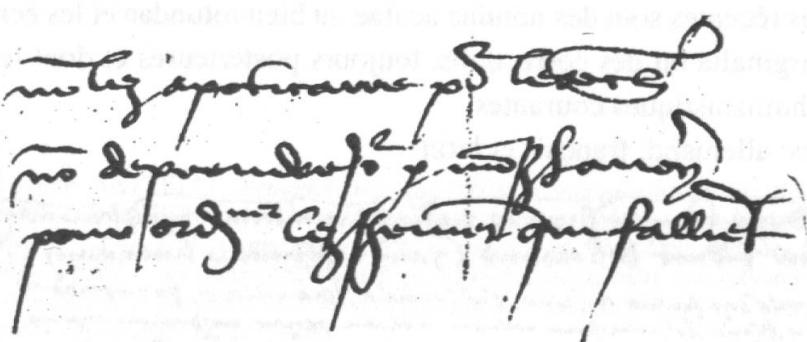
Langues utilisées: français et latin.



Ibid. 4d 1465-1471, f. 83r

**Notulae rotundae:** la main est unique.

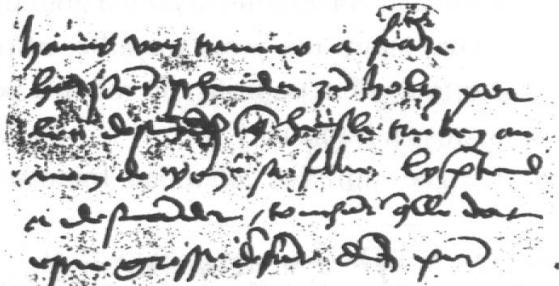
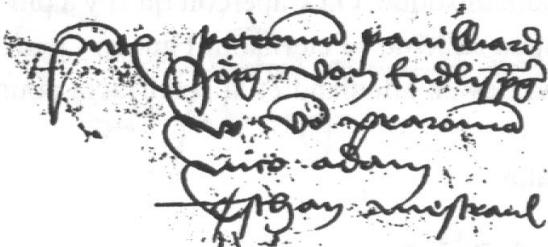
Langues utilisées: français et latin.



Ibid. 6a 1478-1483, f. 9v / f. 9v

Notulae rotundae plus ou moins courantes: la main est unique.

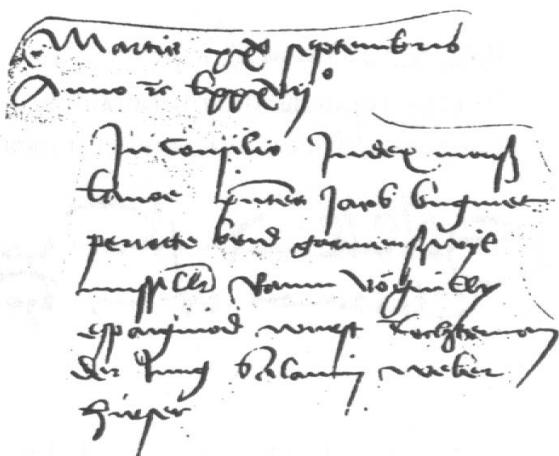
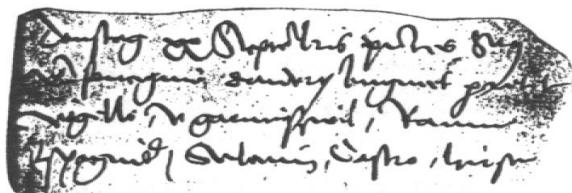
Langues utilisées: allemand et français; quelque marginalia ou correction en latin.



Ibid. 9d 1487-1491, f. 2r / f. 2r

Notulae rotundae courantes: la main est unique.

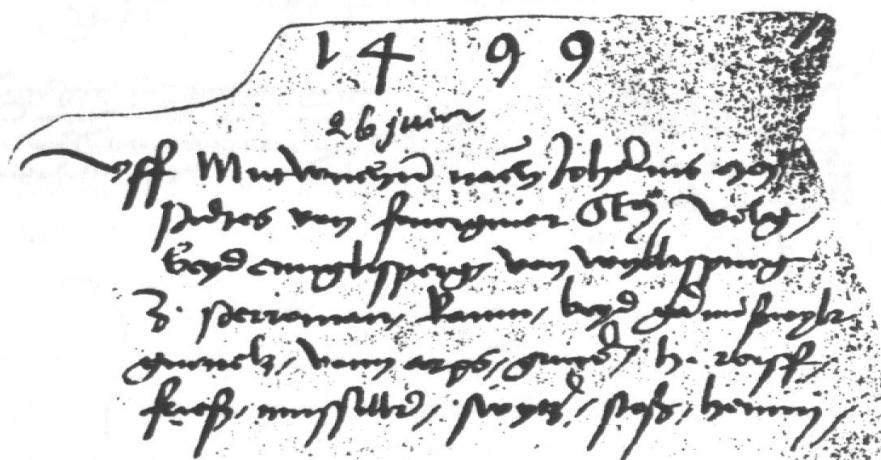
Langues utilisées: allemand et français.



Ibid. 17g 1499-1500, f. 1r

Notulae rotundae courantes et notulae gothiques-humanistiques: la main est unique.

Langue utilisée: allemand.

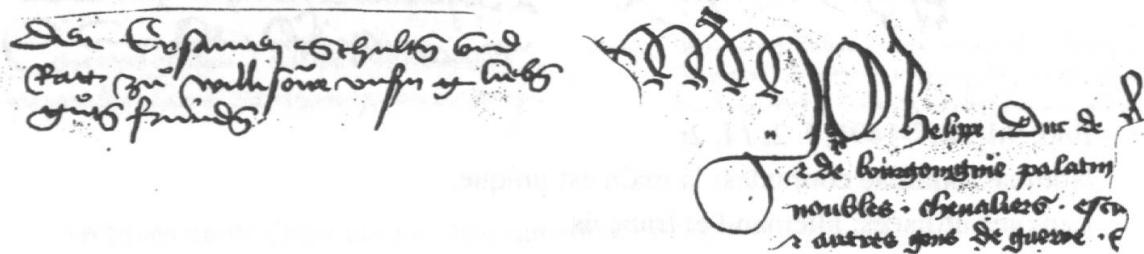


Archives de la Chancellerie, Missivals/Missivenbücher

N.1 1449-1459, f. 348r / f. 281r

Notulae rotundae et semifractae plus ou moins courantes: quelquefois au texte en allemand correspond la notula gothique-humanistique. On s'aperçoit qu'il y a plusieurs mains qui y ont travaillé, entre autres celle de «Petermann Faucon» (sic). Normalement on utilise la rotunda pour textes en allemand et la semifracta pour textes en français.

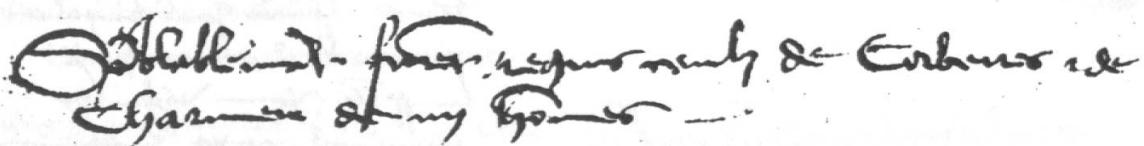
Langues utilisées: allemand, français et latin.



Ibid. N.2 1474-1476, f. 8v

Notulae rotundae plutôt courantes.

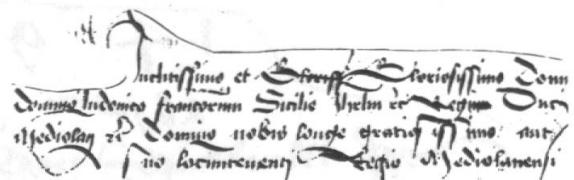
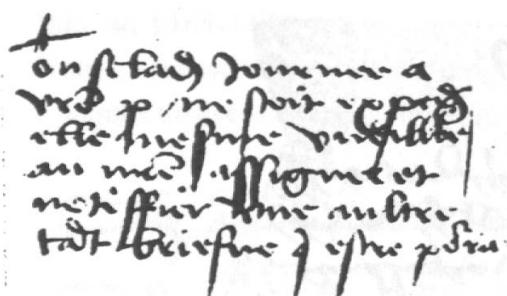
Langues utilisées: allemand et français.



Ibid. N.3 1493-1502, f. 122v / f. 13v

Notulae semifractae et gothiques-humanistiques plutôt courantes: l'écriture ne change pas au changement de la langue du texte.

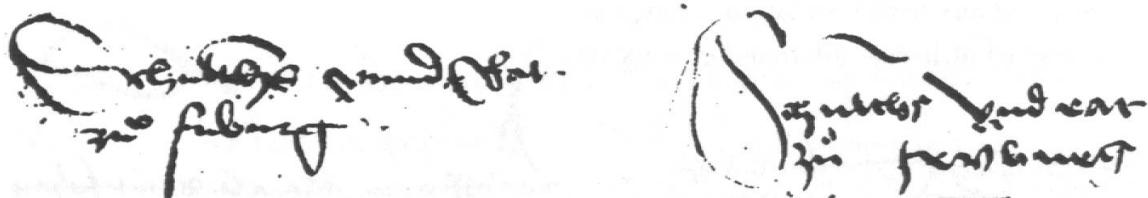
Langues utilisées: français et latin.



Ibid. N.4 1493-1502, f. 59r / f. 170v

Notulae rotundae plus ou moins courantes, notulae gothiques-humanistiques.

Langue utilisée: allemand.

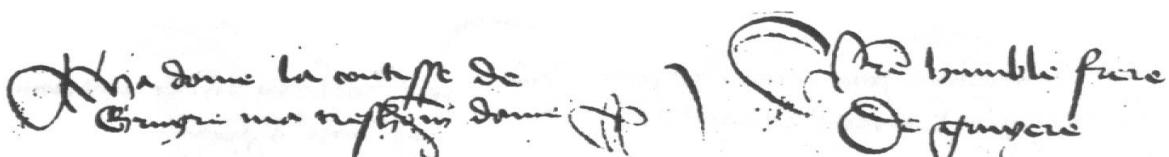


Archives de la Chancellerie, Recès des Diètes/Abschiedbücher

N.1 1493-1497, f. 4v, tourné au contraire

Notulae rotundae et gothiques-humanistiques plutôt courantes: il y a des lettres signées «de Gruyère» (sic). L'écriture ne change pas au changement de la langue utilisée.

Langues utilisées: allemand, français et latin.

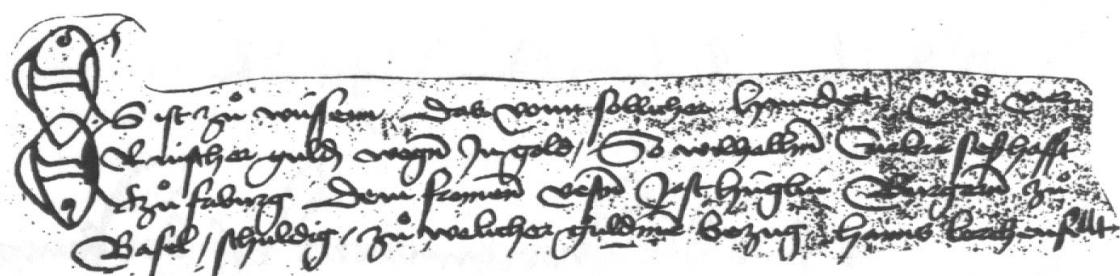


Archives de la Chancellerie, Registres des Sentences Souveraines du Petit Conseil/Ratserkanntnußbücher

N.1 1493-1497, f. 1r

Notulae rotundae plus ou moins courantes.

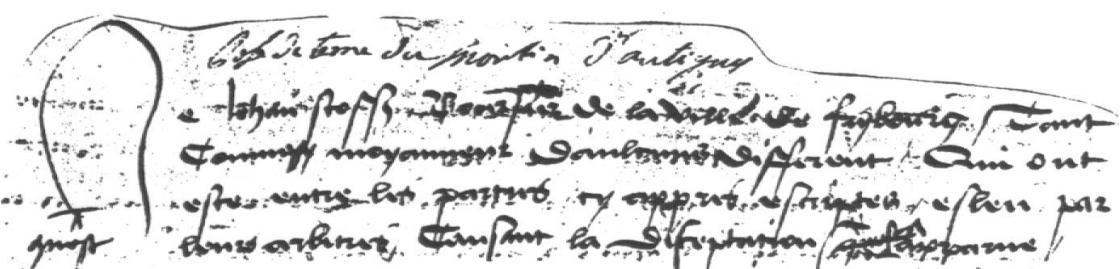
Langues utilisées: allemand, français et latin.



Ibid. N.2 1496-1507, f. 42r

Notulae rotundae plus ou moins courantes: marginalia postérieurs avec texte français en écriture humanistique courante.

Langues utilisées: allemand et français.

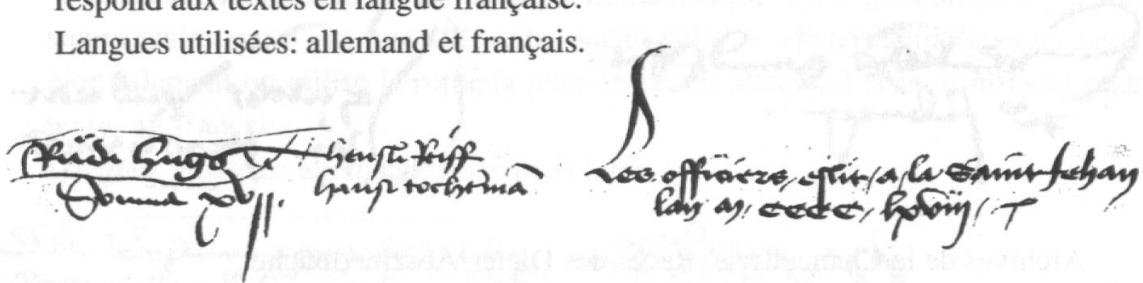


Archives de la Chancellerie, Registres des Possesseurs/Besatzungbücher

N.1a 1448-1475, f. 70r / f. 115v

Notulae rotundae et semifractae plus ou moins courantes: l'écriture semifracta correspond aux textes en langue française.

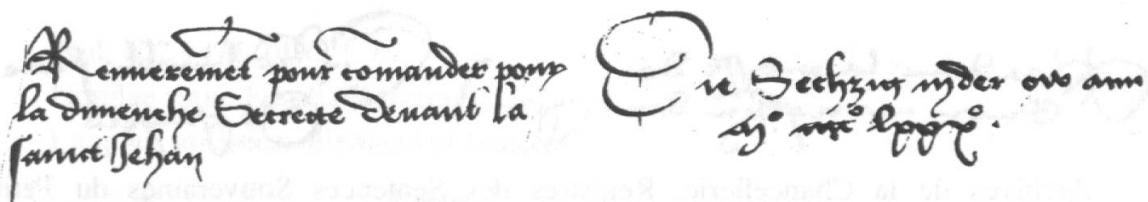
Langues utilisées: allemand et français.



Ibid. N.1b 1448-1475, f. 3r / f. 5v

Notulae rotundae et semifractae plus ou moins courantes.

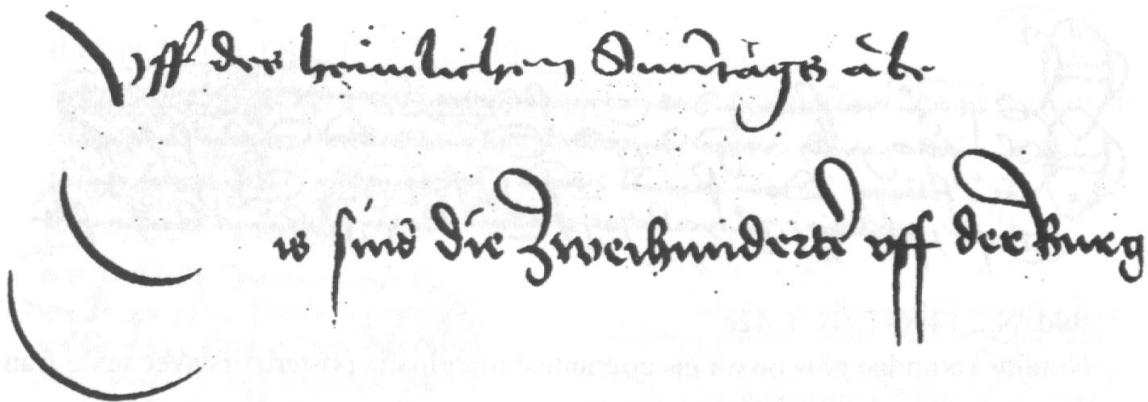
Langues utilisées: allemand et français.



Ibid. N.2a 1487-1489, f. 10r

Notulae semifractae plutôt grandes et rotundae plus ou moins courantes.

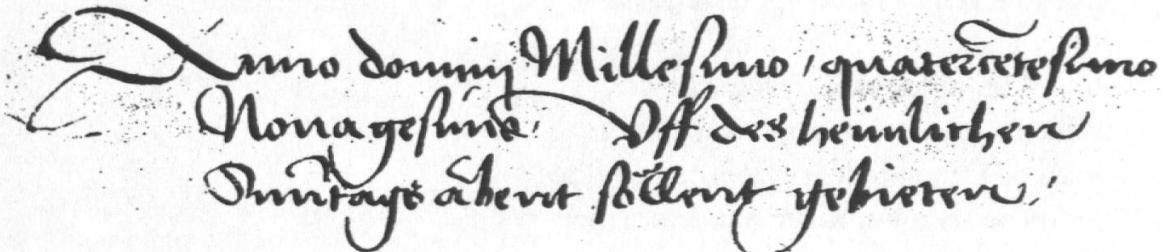
Langue utilisée: allemand.



Ibid. N.2b 1487-1489, f. 2r

Notulae gothiques-humanistiques et rotundae plus ou moins courantes.

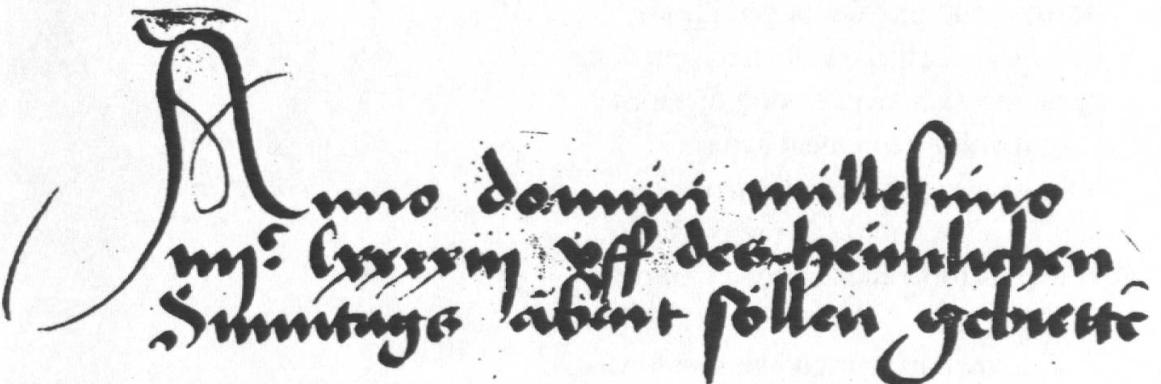
Langue utilisée: allemand.



Ibid. N.3 1493-1501, f. 1r

Notulae rotundae plus ou moins courantes et gothiques-humanistiques plutôt grandes.

Langue utilisée: allemand.



#### b) *Les registres des notaires*

Jacques de Canali

Domicilié à Fribourg du 1429 au 1469. Originaire de Cernier en Val de Ruz, il arriva en ville probablement en 1421 pour commencer son apprentissage notarial chez son oncle Johannes de Villie de Castro; il devint bourgeois en 1426.

Les sources dont on dispose ne font pas allusion à des possibles intérêts littéraires ni ne parlent d'une activité de copiste qu'il aurait exercé à côté de celle de notaire, mais on trouve une ballade autographe à la fin d'un de ses registres. La ballade a été publiée une première fois par Paul Aebischer, qui la lui attribue<sup>87</sup>.

---

<sup>87</sup> Paul AEBISCHER, *Une ballade sur Fribourg composée par un notaire du XV<sup>e</sup> siècle*, in: RSH, 6 (1926), pp. 386-93: la ballade, transcrise ici de l'originel, diffère de l'édition Aebischer par l'introduction du vers 5, supposé par cause métrique sur le conseil du professeur A. Menichetti, titulaire de la chaire de philologie romane à l'Université de Fribourg.

Amour raison le mien cuer inlumine  
 a vous dictier la tresgrande noblesse,  
 l'onnour, le sens, sans ce que ja devine  
 que j'ay vehu a Fribourg, donc je laisse  
 < ..... - sse>  
 toutes les villes ou j'ay voluz hanter,  
 sans les voloir en nesung cas blasmer;  
 mais de Fribourg denant tous je vuil dire  
 qu'on ne sceroit trouver, par de cza mer,  
 ville plus forte assis emprez l'empire.

5

10

Et sy peult on Fribourg nommer la myne  
 ou tous biens sont, joye desduit largesse,  
 car on y sert la puissance divine  
 devotemant, premier la gentillesce,  
 borgois, marchans, volontier vont a messe,  
 sy ne leur peut par ce point mal torner,  
 et sont voluz gentement actorner  
 les passages par ou on les peut nuyre;  
 je n'ay point vehuz, a vray considerer,  
 ville plus forte assis emprez l'empire.

15

20

Et d'autre part leur corage s'encline,  
 des fribourgeois, de maintenir prouesse:  
 vous les verres ensemble d'amour fine  
 aler mangier par tres grande liesse.  
 Amour souvant ensemble les adresse:  
 c'est plaisir de l'estat regarder.  
 On dit ensy, que le souvant hanter  
 maintient amour; donc de Fribourg escrire  
 on peut ce point: vous ne series trouver  
 ville plus forte assis emprez l'empire.

25

30

Prince d'onnour veuillies ce point nocter,  
 mas que union veuillient entre eux eslire,  
 Fribourg se peut plenement appeller  
 ville plus forte assis emprez l'empire.

Langues utilisées: reg. 35 français et latin; reg. 36 latin; reg. 37 latin; reg. 38 latin; reg. 39 latin; reg. 40 latin.

Modèles de graphie: notula semifracta.

Reg. 35, f. 4r

factis campanis pulchris et post. Et si nō subseqit. Et  
tū al p vobis nō nō p pōs cōemptu et nō bēdēn cōponēt  
eisēm q mī a dād p̄cipitatōe desistit cont' pōs p actōres. Iūs  
penas p̄cedemus. Iustitia nō offēsa.

### Jean Gruyères

Originaire de Fribourg, domicilié en ville du 1431 au 1455. Né vers l'année 1403, il obtint la bourgeoisie en 1428; notaire depuis 1429, élu dans le Conseil en 1449 et dans le Conseil des LX en 1450, il mourut en 1465.

Il composa une Chronique de la guerre de Savoie, notes et récits détaillés des événements de sa période: il est considéré comme le premier historien fribourgeois du XV<sup>e</sup> siècle.

Langues utilisées: reg. 67 allemand et latin; reg. 69 allemand et latin; reg. 70 allemand, français et latin; reg. 71 allemand et latin; reg. 72 allemand et latin; reg. 90 allemand et latin; reg. 3344 allemand et latin; reg. 3349 allemand et latin.

Modèles de graphie: notula rotunda.

Reg. 67, f. 24r

Agfūmē flūp̄hūtē rāp̄tātōr. Eōf t̄r̄tē C̄ p̄tāmē  
Cōfr̄tūr. C̄t̄m̄ s̄m̄ / fūm̄ C̄ m̄f̄m̄l̄r̄t̄ C̄t̄m̄  
m̄h̄m̄m̄ C̄t̄m̄ in iōr̄ dōb̄ in d̄r̄ C̄t̄m̄ ut t̄r̄t̄ rāp̄t̄r̄d̄t̄  
s̄ḡm̄ s̄m̄d̄r̄ C̄t̄m̄ / C̄t̄m̄ / Q̄m̄ḡm̄ m̄l̄d̄m̄ t̄ b̄p̄  
p̄t̄m̄ s̄t̄d̄l̄

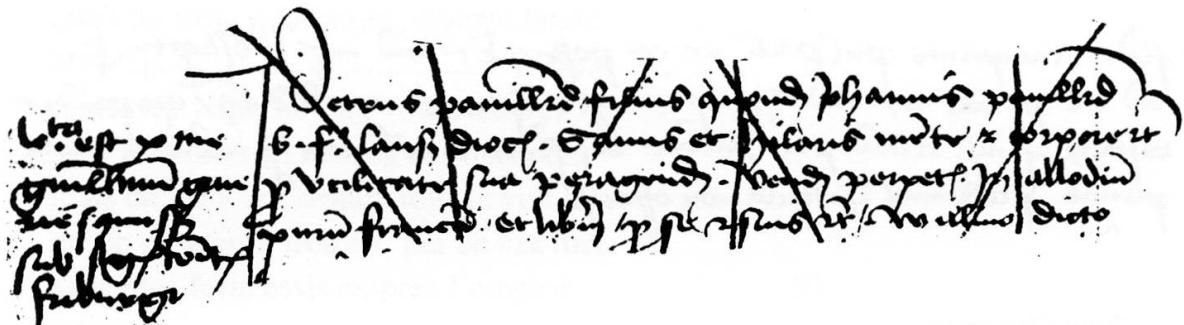
### Jacques Cudrefin

Originaire de Fribourg et domicilié en ville du 1436 au 1464. Chancelier depuis 1447, déposé en 1449 par le duc Albert d'Autriche, il obtint de nouveau sa charge en 1450; en 1452, après la chute du gouvernement philoimperial, il fut chargé d'importantes missions diplomatiques: en Savoie, en Bourgogne et enfin à la cour de France. Il rédigea, en français, un récit sur la visite d'Albert VI d'Autriche.

Langues utilisées: reg. 56 allemand et latin.

Modèles de graphie: notula semifracta.

Reg. 56, f. 269r



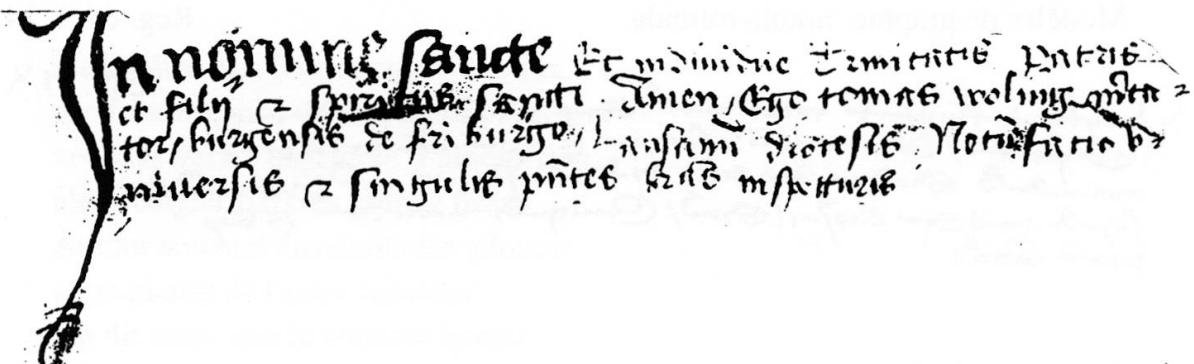
Augustin Vogt

D'Augustin Vogt on sait qu'il a travaillé à Fribourg du 1437 au 1450: sa famille obtint la bourgeoisie de Fribourg une première fois en 1349 et après ça trois fois encore, en 1467, en 1495 et en 1499.

Langues utilisées: reg. 58 allemand et latin.

Modèles de graphie: textus et notula fracta.

Reg. 58, f. 124r



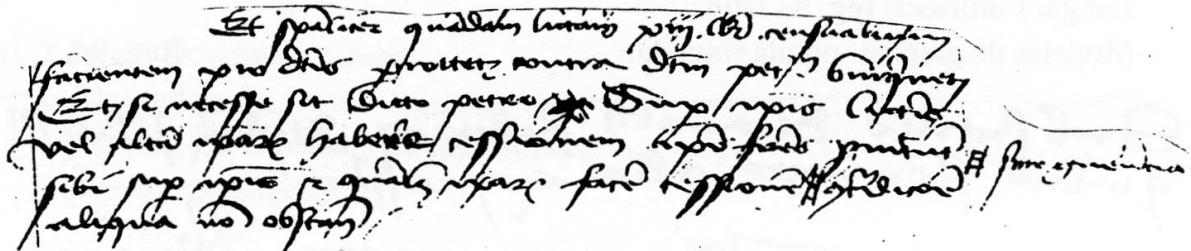
Pierre Faulcon/Peter Falk

Originaire de Fribourg et domicilié en ville du 1437 au 1465, il obtint la bourgeoisie en 1438. Notaire en 1440, Chancelier du 1450 au 1469, il fut chancelier et secrétaire du duc Amédée VIII de Savoie. Il décéda en 1470.

Langues utilisées: reg. 40 allemand et latin; reg. 50 allemand et latin; reg. 51 allemand et latin; reg. 52 allemand et latin; reg. 53 allemand et latin; reg. 54 allemand et latin; reg. 55 allemand et français; reg. 80 allemand, français et latin; reg. 88 allemand et français; reg. 3352 allemand et latin; reg. 5632 allemand et latin.

Modèles de graphie: notula rotunda.

Reg. 50, f. 106r



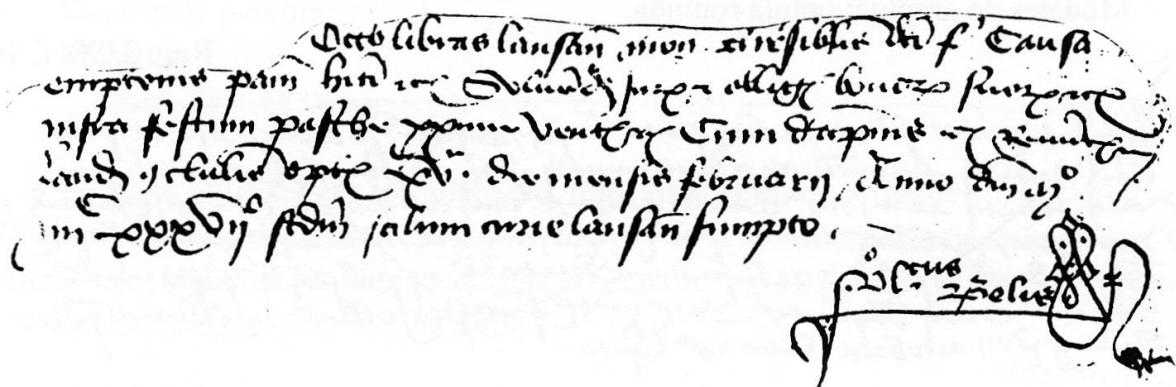
Ulrich Belis (Fruyo)

Originaire de Fribourg et domicilié en ville du 1437 au 1478.

Langues utilisées: reg. 47 allemand et latin; reg. 48 allemand et latin; reg. 49 allemand et latin.

Modèles de graphie: notula rotunda.

Reg. 47, f. 1v



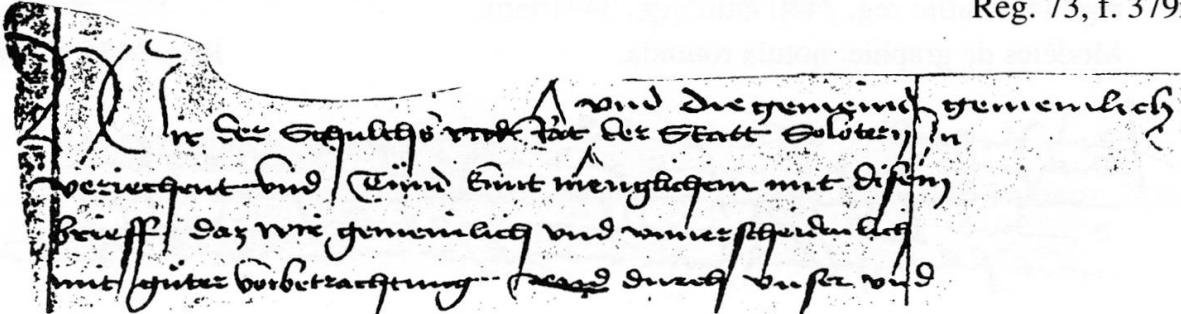
Conrad Kraft

Originaire de Fribourg et domicilié en ville du 1442 au 1450.

Langues utilisées: reg. 73 allemand; reg. 74 allemand et latin.

Modèles de graphie: notula rotunda.

Reg. 73, f. 379r



Pierre Pittet

Domicilié à Fribourg du 1443 au 1491. Du notaire Pierre Pittet on connaît très peu mais on a notice d'un copiste, homonyme et contemporain, chapelain à Estavayer-le-Lac et curé à Treyvaux, mort avant 1494.

Langues utilisées: reg. 94 latin.

## Modèles de graphie: *notula rotunda*.

Reg. 94, f. 1r

Sub sigillo Sianatq fabriq depeis 1803  
quibus per recta alia expressio

Henry Chastel

Domicilié à Morat du 1454 au 1455.

Langues utilisées: reg. 3398 allemand et latin.

## Modèles de graphie: *notula rotunda*.

Reg. 3398, f. 1r

~~Uxodus. Ante filium nunc pater de foz. Confiteor se debere se et puer  
hod. Nobis presumo. Regnante munere domini regni gloria et gratia  
vno fratrem aliam. et causa complicitus capiuntur. et per fidem  
Innotescit. scilicet bonorum procurandis; medicamenta mea. quoniam facta  
est audire apud te reliqua medicamenta my subservi. festo nativitate  
domini et cum datur eoz. Date postea frumento foliaria.  
Die xxiij octobris anno 20 capitulo.~~

Jean des Ranquières

Originaire de Fribourg et domicilié en ville du 1456 au 1488.

Langues utilisées: reg. 3435 latin; reg. 3436 latin; reg. 3437 latin; reg. 3438 latin;  
reg. 3439 latin; reg. 3440 latin; reg. 3441 latin.

## Modèles de graphie: *notula rotunda*.

Reg. 3435, f. 16r

### Jacques Mursing

Originaire de Fribourg et domicilié en ville du 1459 au 1508. Elu dans le Conseil des LX en 1468, et quatre ans après dans le Conseil Secret; Percepteur de l'Ohmgelt en 1487 et des Cents en 1494, il écrivit dans un de ses registres une liste de livres, probablement ceux qu'il possédait.

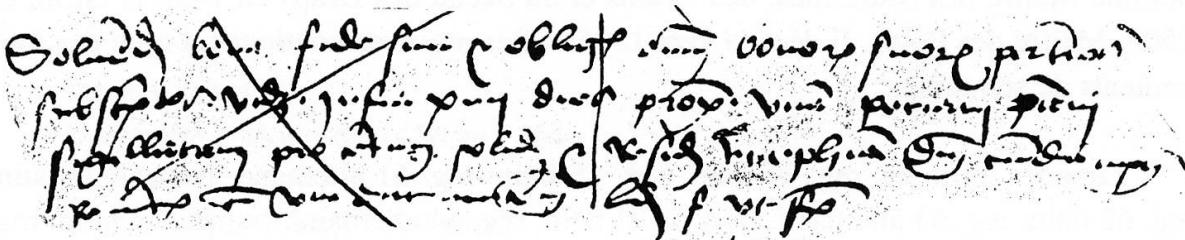
Primo Doctrinale meum;  
 Alexander;  
 Boetius, De consolatione philosophie;  
 Grecus sed Grecismus;  
 Ars rethorice;  
 Lectura prime partis doctrinae;  
 Lectura regiminis;  
 Lectura modorum significandi;  
 Donatum magnum;  
 Logica magistri Petri Yspani;  
 Versonis;  
 Boetius, De disciplina scolarum;  
 Doctrinale parvum;  
 Floretiis.

Reg. 78, f.183v.

Langues utilisées: reg. 66 allemand, français et latin; reg. 77 allemand et latin; reg. 78 allemand, français et latin; reg. 79 latin; reg. 80 allemand, français et latin; reg. 81 allemand et latin; reg. 82 allemand, français et latin; reg. 107 allemand, français et latin.

Modèles de graphie: notula rotunda.

Reg. 66, f. 22r



### Bernard Faulcon/Berhard Falk

Originaire de Fribourg et domicilié en ville du 1460 au 1480. Fils de Pierre, il fut notaire et Chancelier.

Langues utilisées: reg. 60 allemand, français et latin; reg. 83 allemand, français et latin; reg. 96 allemand, français et latin; reg. 357 allemand, français et latin.

## Modèles de graphie: notula semifracta.

Reg. 60, f. 79r

*Die quinta post coronationem anno dicitur in ecclesia missis  
quattuor diebus primo quatuor videntur operari. Tres operari  
petunt unum et huius factum portantur. In operario et de corona habent  
respectum tradidit et respectum pectoris et sunt lederi.*

Jean Aymoneta

Originaire de Surpierre et domicilié là-bas du 1461 au 1482.

Langues utilisées: reg. 196 latin.

## Modèles de graphie: notula simplex.

Reg. 196, f. 1r

Guillaume Gruvères

Originaire de Fribourg et domicilié en ville du 1461 au 1487. Fils de Jean, en 1461 devint notaire; élu dans le Conseil des CC en 1465, dans le Conseil des LX en 1470 et dans le Conseil Secret en 1473, il fut Chancelier en 1477, Secrétaire du Tribunal en 1483 et plus tard Bailli: de Grandson en 1490 et d'Orbe-Echallens en 1493. Il fut nommé Maître des Munitions, des Grains et du Sceau des Draps en 1495 et enfin, en 1503, Maître des Poids. Il décéda vers 1505/6. Ses registres contiennent note des événements de son temps.

Langues utilisées: reg. 34 latin; reg. 45 latin; reg. 61 allemand, français et latin; reg. 62 latin; reg. 63 allemand, français et latin; reg. 64 allemand, français et latin; reg. 65 allemand, français et latin; reg. 66 allemand, français et latin; reg. 67 allemand et latin; reg. 68 latin.

## Modèles de graphie: *notula rotunda*.

Reg. 45, f. 25r

Si autem et expositum est omnes et manentes quod natus dicitur iniquitatem  
et factio doctrinam dicitur capitulo autem de aliis verbis facilius et  
dubitatur ratio et causa et ratio quod in ratione potius et primo  
habitetur obsecrare omnes quod est et singulariter plus accidit in aliis et compre-

Berhet Souvey (Souverius)

Présent et travaillant en ville du 1463 au 1469; sa famille, originaire de Corbières, vint à Fribourg et Berhet devint notaire et commissaire dès 1435. Elu notaire de la Curie de Lausanne et du Potestariat de Vaud il fut en 1462 Châtelain de l'Abbaye d'Humilimont.

Langue utilisée: reg. 91 latin.

Modèles de graphie: notula simplex.

Reg. 91, f. 64r

Cum dñs Johannes Mellet hñt tenet et zos fiducias qñ mñdo  
ramponit Etiam et iaccontent in furore. Hñt sive lato dñe dñs  
Cñmz fñ on pñay mñta fñlñm abordent. Hñt mñt dñs hñt  
mon et justin spñmabilit abordent. Pro expte et pñtare  
fñ expte dñs tñm. Sto Johann amille pcc. Nizm et cõptim  
dñs fñt rãpçm nñflorandum. Sest rñpñm et cõptim ut  
fñt.

Antoine Barberat

Domicilié à Fribourg du 1465 au 1474.

Langue utilisée: reg. 98 latin.

Modèles de graphie: notula rotunda.

Reg. 98, f. 60r

Hñc fatus eathonetus et solitarius gallianus. Expiatur habuisse et pñx //  
liberis monachis pñdæc. Qñ quibus qñtatis et pñctis fñlñm fñpñt et pñ  
Tunc knidæ lundis et cœfulus pñm. Tullij. dñm et cœfulus  
Ristat debes dñm. Autem habuisse et pñctus et pñctus monachis  
Liand ut pñctus

Jacques Chastel

Domicilié à Morat du 1456 au 1484.

Langue utilisée: reg. 3399 latin.

Modèles de graphie: notula rotunda.

Reg. 3399, f. 20r

Vñsne hñlñd cypres effetus hñlñd se dñc pñ se tamam  
pñ dñpñz qñtate pñtate pñtate qñtate hñlñd  
pñtate qñtate pñtate pñtate pñtate hñlñd  
Lñpñtate pñtate pñtate pñtate pñtate hñlñd

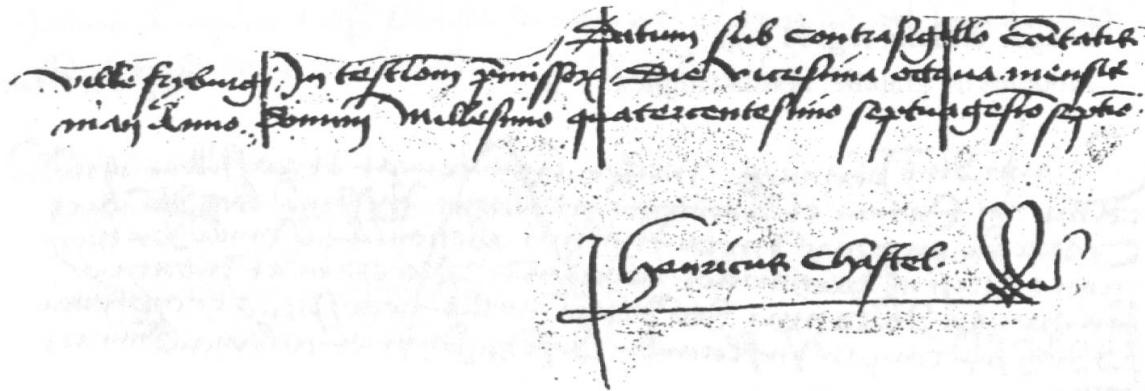
Henry Chastel

Originaire de Fribourg et domicilié en ville du 1477 au 1478.

Langue utilisée: reg. 95 latin.

Modèles de graphie: notula semifracta.

Reg. 95, f. 1r



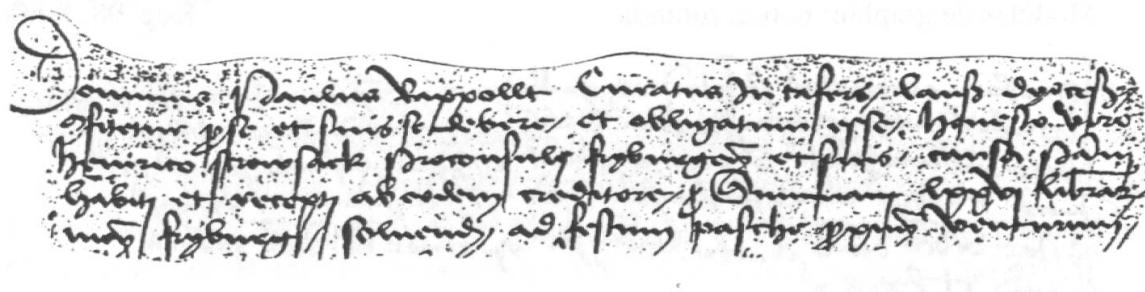
Pierre de Ferro

Domicilié à Romont du 1480 au 1491.

Langue utilisée: reg. 97 latin.

Modèles de graphie: notula rotunda.

Reg. 97, f. 71r



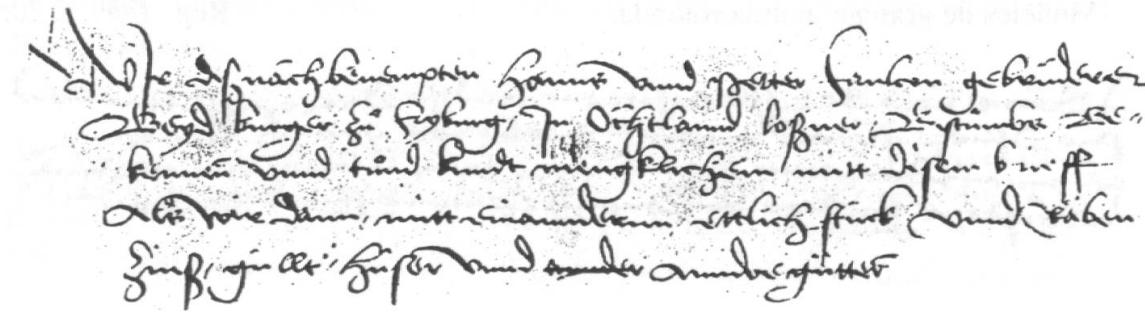
Barthélémy Heckart

Originaire de Sion mais domicilié à Fribourg du 1480 au 1518.

Langues utilisées: reg. 93 allemand, français et latin.

Modèles de graphie: notula rotunda.

Reg. 93, f. 42r



Guillaume Dragetti (Medici)

Domicilié à Fribourg en 1483, il travaille encore en ville du 1487 au 1491.

Langue utilisée: reg. 189 latin.

Modèles de graphie: notula rotunda.

Reg. 189, f. 6v

Guillelmus Dragetti notarius regis friburgensis  
dicit quod anno 1483 dicitur quod  
in iure publico et iure canonico  
notarii regis friburgensis  
notarii regis friburgensis

Antoine Mursing

Originaire de Fribourg et domicilié en ville du 1483 au 1493. Fils de Jacques, il esquissa son apprentissage chez son père et devint notaire en 1487.

Langue utilisée: reg. 76 latin.

Modèles de graphie: notula rotunda.

Reg. 76, f. 435v

fuit verumptu expositum de gratiis fidelium / et  
fam, pro iure, quinque denariis libris iuriis Regum  
polon. ap. xviij v. greci libri primi et secundi  
quoniam non possumus C. l. m. v. f.

Erasme Spalter

Originaire de Fribourg et domicilié en ville du 1484 au 1497, il fut notaire dès 1482.

Langues utilisées: reg. 92 allemand et latin.

Modèles de graphie: notula rotunda.

Reg. 92, f. 9r

~~V. Crystina ein etide truffamus lacos uerbi, des uirtus  
Gymnastiken und exercitiorum in scibung in prestamenta  
beschreben/ thun sunt nomen obtemperantur mit die im anno~~

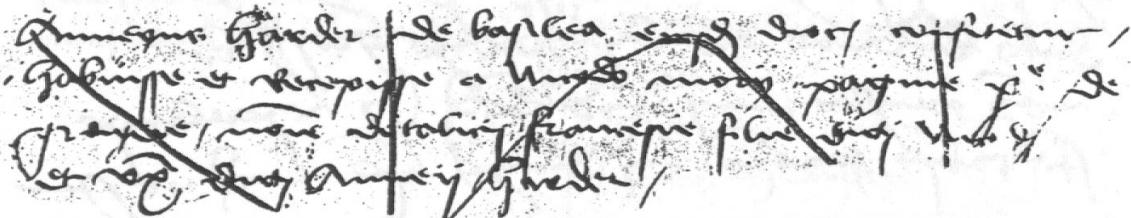
**Bernard Gribiolet**

Originaire de Fribourg et domicilié en ville du 1484 au 1498; pour un certain temps le notaire Jost Zimmermann travailla dans son cabinet.

Langues utilisées: reg. 89 allemand, français et latin; reg. 107 allemand, français et latin.

Modèles de graphie: notula rotunda.

Reg. 89, f. 74r

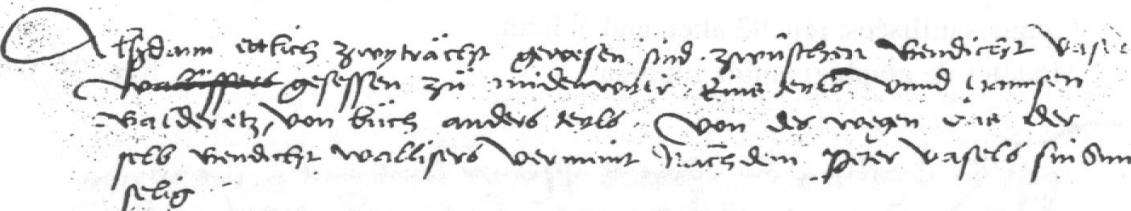


**Pierre Faulcon/Peter Falk**

Originaire de Fribourg et domicilié en ville de 1490 à 1506; fils de Bernard, il fut disciple à Colmar de l'humaniste Murr. Notaire dès 1492, élu au Conseil des CC en 1493, il devint Secrétaire du Tribunal et des LX en 1494. Il fut plusieurs fois Juge et Avoyer et en 1510 il fut Bailli de la ville de Morat. Il représenta plusieurs fois Fribourg aux tractations avec les Confédérés. Dévoué à la politique du Pape, il participa comme capitaine à la campagne de l'hiver 1511 et l'année suivante, à Pavie, il reçut de Massimiliano Sforza des possessions et des droits sur certaines terres dans le milanais. Ambassadeur du Pape en Italie, il fut humaniste, mécène et bibliophile. Il usa de toute son influence et de sa richesse pour aider les jeunes fribourgeois à poursuivre leurs études à l'étranger et il obtint pour eux des bourses chez des importantes universités; il mourut en 1519. Sa bibliothèque est une des plus abondantes et raffinées qui nous soient parvenues.

Langues utilisées: reg. 84 allemand et français; reg. 85 allemand et français; reg. 86 allemand et français; reg. 87 allemand et français, reg. 88 allemand et français; reg. 96 allemand, français et latin.

Modèles de graphie: notula rotunda et gothique humanistique. Reg. 84, f. 39r



Jost Zimmermann

Originaire de Fribourg et domicilié en ville du 1493 au 1524. Notaire en 1499, il fut Chancelier dès 1515 jusqu'à sa mort, en 1525. Il travailla chez le notaire Bernard Gribonet, probablement pendant la période de son apprentissage.

Langues utilisées: reg. 107 allemand, français et latin.

Modèles de graphie: notula semifracta.

Reg. 107, f. 256r

non pas constrainte ne baratge ne entromenant aix,  
counez mais par bonne et meisme Deliberatio pme  
eznez. Oy vendez vnde autre et transponer et  
par ces putes vendz vnde autre et transposez.  
Lme pme et jurourable vendron par tous les

Pierre Gayet

Originaire probablement de Morat, il exerça le notariat du 1494 au 1505; il fut déjà présent et actif comme copiste dès 1492.

Langues utilisées: reg. 125 allemand et français; reg. 126 allemand et français; reg. 127 allemand et français.

Modèles de graphie: notula rotunda.

Reg. 125, f. 27r

Et ce n'e fadiguer et pas trauder ny tte d'la:is.  
avoyez multe coiff lez des ames qu'il es deoy  
nytto oy liberte leust plege ny chastebyf leus q'loet ley  
futur tressor oy leust coiff a dace do un 6<sup>e</sup> 11<sup>e</sup>  
Pome 17 coo p'le p'le nos. Octroy

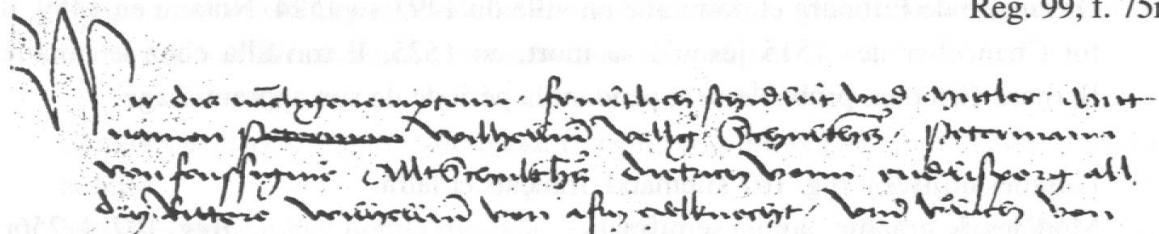
Nicolas Lombard

Originaire de Fribourg et domicilié en ville du 1490 au 1514. Il fut Chancelier du 1492 au 1514 et élu au Petit Conseil dès 1501; il décéda à Fribourg en 1514.

Langues utilisées: reg. 99 allemand, français et latin; reg. 100 allemand et français; reg. 101 allemand, français et latin; reg. 102 allemand, français et latin; reg. 103 allemand; reg. 104 allemand et français; reg. 105 allemand, français et latin; reg. 106 allemand et français.

## Modèles de graphie: notula rotunda.

Reg. 99, f. 75r



## Deuxième période (1500-1550)

De plus en plus se répand l'emploi des écritures humanistiques et humanistiques courantes pour titres, marginalia et notabilia ou pour phrases extrapolées du contexte comme les compositions dédicatoires, qui se trouvent fréquemment dans les registres des notaires: également se diffuse la notula rotunda ou les notulae gothiques-humanistiques, tandis que la notula semifracta, minoritaire et presque exclusivement utilisée pour textes en langue française, est précieuse mais d'exécution pénible, compliquée et nécessite une plume coupée d'une manière particulière.

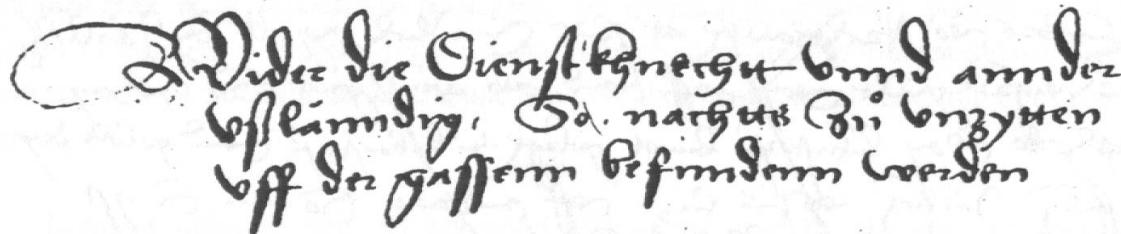
a) *Les écritures des chanceliers*

Archives de la Chancellerie, Ordonnances et Statuts Communaux

N.7-ante 1514, f. 57v

Les écritures sont contemporaines: elles sont des gothiques-humanistiques plus ou moins courantes; on remarque une signature, «Nicolaus Lombardus» (sic).

Langues utilisées: allemand et français.



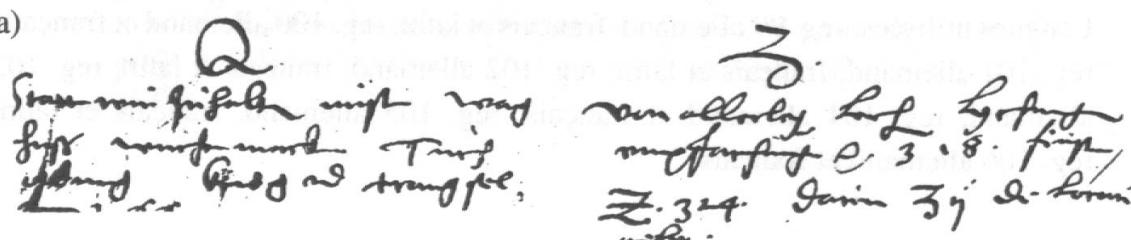
N.8a et b-ante 1539: a) f. 17v / f. 18r; b) f. 1r / f. 1r

8a notulae rotundae plus ou moins courantes.

8b notulae rotundae et gothiques-humanistiques plus ou moins courantes, marginalia en humanistique courante. On remarque la signature «Falkner».

Langues utilisées: allemand et latin.

a)



b)

In communis subes se quid confessi pereceder  
 Primus iussa subi, Tunc obstruimus legem  
 sit populus, nec ferre negat cum deo ipsum,  
 Autem patrem subi.

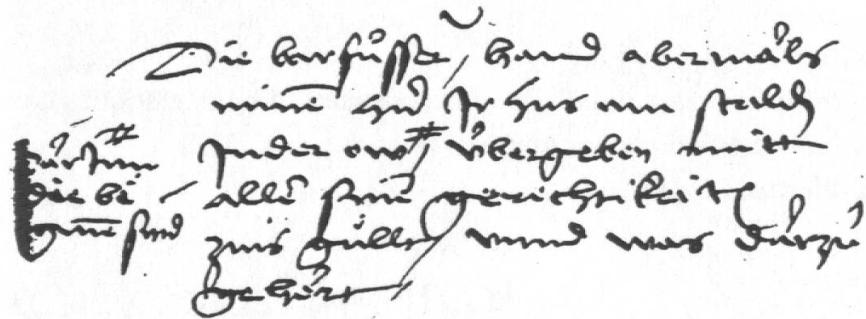
 Die Mittelrheinische conope coyssoet  
 vund ame die der valentijnsdag,  
 Croone by vff diper oet,  
 das ist dier pernachor vond

Archives de la Chancellerie, Manuals du Conseil

27r 1509-1510, f. 17r

Notulae rotundae courantes: la main est unique.

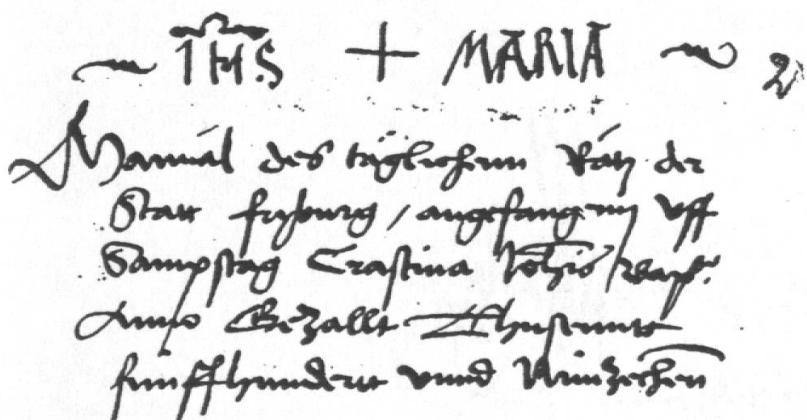
Langue utilisée: allemand.


 Die handfeste, Gund aber malo  
 minne sind pr hir von stedt  
 furthmunder oder erat vbergeben mit  
 die se alle sind gewichtelt  
 ohne sind quis quell vnde vnde dinge  
 gezeigt

Ibid. 37<sup>e</sup> 1519-1520, f. 2r

Notulae gothiques-humanistiques plutôt courantes: la main est unique; titres et marginalia latins en humanistique.

Langues utilisées: allemand et latin.


 ~ T H S + M A R I A ~  
 Manual des trichorum vñ dr  
 Statt friburg, angefangen vff  
 Samstag Crastina vñjio / 1519.  
 Amo Biżżej Llygħi  
 f'millha vñd kien jidher

Ibid. 48f 1530-1531, f. 4r

Notulae gothiques-humanistiques plutôt courantes: la main est unique.  
Langue utilisée: allemand.

A handwritten Gothic script in black ink on aged, yellowed paper. The text lists several German towns and regions, including: Affenbach, Gräfenberg, Odenwald, Erbach, Darmstadt, Hanau, Lohr, Aschaffenburg, Würzburg, Miltenberg, Miltenberg, Rieneck, Gemünden, Hanau, Lohr, Aschaffenburg, Hanau, Darmstadt, and Würzburg. The script is fluid and cursive, typical of late Gothic or early Renaissance handwritings.

Ibid. 57a 1539-1540, f. 4v / f. 7r

Notulae gothiques-humanistiques plus ou moins courantes et humanistiques courantes; titres latins en humanistique. La main est unique.  
Langues utilisées: allemand et latin.

A handwritten Gothic script in black ink on aged, yellowed paper. The text lists several towns in the Ochsenland region, including: Gießen, Marburg, Limburg, Wetzlar, Idstein, Niedernhausen, Weilburg, Hungen, Lich, Alsfeld, Homberg, Wetzlar, Idstein, Niedernhausen, Weilburg, Hungen, Lich, Alsfeld, Homberg, and Wetzlar. The script is fluid and cursive.

S. MAGNVS COMMVNITA  
FRIBVRGI IN OCHTLAN  
DIA.

Ibid. 671 1549-1550, f. 88v

Notulae gothiques-humanistiques courantes et humanistiques courantes: la main est unique (A. Krumenstoll).

Langues utilisées: allemand et latin.

A handwritten Gothic script in black ink on aged, yellowed paper. At the top, there is a large, ornate signature that appears to be "Krumenstoll". Below it, a formal Latin title is written in a more structured, humanistic script: "Magister illi doctissimus parisiensis domus Augsburgi Krumenstoll fuitus ex Notariis publicis urbis nostra fratriburgie". The handwriting shows a mix of Gothic forms and more rounded, humanistic characters.

Archives de la Chancellerie, Missivals/Missivenbücher

N.5 1501-1513, f. 55r / f. 291v

Notulae rotundae et gothiques-humanistiques plutôt courantes.

Langue utilisée: allemand.

*Duo frimptig wüllig Dienst vnd was wir erwid  
Güt hermogen zuvor fromm friffig wüß besunder.  
grüte frind vnd geträumt lieben agenburger.*

*Ganz toll gerettet tafeng*

Ibid. N.6 1503-1511, f. 53r

Notulae gothiques-humanistiques courantes.

Langues utilisées: français.

*Canonic et consi  
de la ville de frise*

*Reuerend pere en dieu et me tressouvi  
sieur frans labbé d'antres*

Ibid. N.7 1511-1524, f. 95r

Notulae rotundae et gothiques-humanistiques courantes.

Langues utilisées: allemand, français et latin.

*Nos Sculctus et Consules urbis friburgi pro bellicis  
noti famulos amicos sed et nos pro bellicis auxiliis  
conata est Landinae redditum, et q̄ p̄emagis Daha suffitum cum circa fide  
nostra mobilis et ligia ad raffiner et mandato fuit nostrum Mofag*

Ibid. N.8 1513-1524, f. 12r / f. 90r

Notulae rotundae plus ou moins courantes pour les textes en langue allemande: aux peu de textes latins correspond l'humanistique courante.

Langues utilisées: allemand et latin.

*Sigulig vnd h̄at apres Dolomii p̄falto non in mo  
apres no pondram fuit maria. Noming, n*

Ibid. N.9/10 1513-1524, f. 14v / f. 4r / f. 97r

Notulae rotundae et gothiques-humanistiques plus ou moins courantes, humanistiques: aux textes en latin, toujours écartés du vrai et propre contexte du livre, correspond l'écriture humanistique.

Langues utilisées: allemand, français et latin.

Schultheus et consules  
Vrbis Friburgensis

Conseil De la Ville De friburg

viz fabrem uwoaffabrem ob er emt zu gogen  
Janus von wagen vire vnd vnyss vlyggen

Ibid. N.13 1539-1544, f. 25v / f. 26r / f. 180r

Notulae rotundae et gothiques-humanistiques plus ou moins courantes. Au texte en allemand correspond la rotunda; les gothiques-humanistiques correspondent aux textes dans les deux langues.

Langues utilisées: allemand et français.

Landvogt et Conseil  
De la ville de friburg

Gouvernement und Riet  
der Stadt friburg

off das ob ge vnuus nager ragen

Ibid. N.14 1545-1549, f. 143r

Notulae gothiques-humanistiques plus ou moins courantes.

Langues utilisées: allemand et français.

Mess<sup>re</sup> les armes parmes miffonnes Rijmenant tant et de  
bonnes que pomone a vos bonnes grans armes  
nous d'communaudons

Archives de la Chancellerie, Recès des Diètes/Abschiedbücher

N.3 1500-1502, f. 116r

Notulae rotundae et gothiques-humanistiques plus ou moins courantes.

Langue utilisée: allemand.

Faburz Jumeth lang von fruyburg min gnedigen han  
er doht vo fruyburg sel angecomet fin min han vo  
huzen oda habs non saffoy wegen/

Ibid. N.6 1510-1512, f. 50r

Notulae rotundae, gothiques-humanistiques et humanistiques plus ou moins courantes.

Langue utilisée: allemand.

am p maz des grans tiz quast in des tecum portius l'imm dem zeh  
endt foden und in vorige si vorige den nemant das re das in der gef  
et am platzim zehndt zu tigten mo pteisig su

Ibid. N.9 1526-1528, f. 12r

Notulae rotundae et gothiques-humanistiques plus ou moins courantes.

Langue utilisée: allemand.

vind thim wir des vordern Do vorber vunst  
vordern Daxnach ons thim wos vunst pindt  
zu gebraucht wir dann ein jahr Gott wortz weg

Ibid. N.11 1535, f. 10r

Notulae gothiques-humanistiques et humanistiques plus ou moins courantes.

Langues utilisées: allemand.

geschworen, die schiffel min gewalde. des ob polif  
vß erlongen min heuer... dquellten lefftgem genomen  
vnd entwert. despeifer mi satem sy bunder  
dem ifor verfaire ob ije zu ihm gommen wollten

## Archives de la Chancellerie, Registres des Sentences Souveraines du Petit Conseil/ Ratserkanntnußbücher

Ibid. N.3 1509-1514, f. 62r / f. 4r

Notulae rotundae et gothiques-humanistiques plus ou moins courantes.

Langues utilisées: allemand, français et latin.

et Valerii Octa puerus huius  
decima nona die mensis maij anno dicitur  
domini millesimo quinagesimo nono

W<sup>ir</sup> in der St<sup>adt</sup> Freiburg / Rhin<sup>gau</sup>  
Hoffenlich hiermit, das wir zu <sup>der</sup> Verfassung <sup>der</sup> <sup>unser</sup> grifft

Ibid. N.4 1514-1524, f. 1r

Notulae rotundae et gothiques-humanistiques plus ou moins courantes; humanistique courante pour les textes en latin.

Langues utilisées: allemand, français et latin.

Der Gott und Kind  
Sohns Name und Seite  
Gott darf ein Brüder für Seinen Hof sein,  
immer zeigt Abgott Kind  
Doch all das / erwidern kann allein

Ibid. N.5 1536-1543, f. 396r

Notulae gothiques-humanistiques plus ou moins courantes pour textes en allemand et français; pour les titres et marginalia en latin est utilisée l'humanistique courante.

Langues utilisées: allemand, français et latin.

Le venu rebours le prie de refaire  
Notre enfeint le mudi Gherard Henri du moye Sabrich  
Leu comteant que l'empereur Charlemagne Doyen

Ibid. N.6 1543-1549, f. 105r / f. 135r

Notulae gothiques-humanistiques plus ou moins courantes.

Langues utilisées: allemand et français.

+ my amours donner la  
pour astabatoin dierk quez dyne dit  
scris p[er] triant n[on] pas yrelle tout  
en longfond de quelqu[ue] qualite qu'il fuisse

*der Schriftart und viele der Stile französisch*

Ibid. N.7 1549-1555, f. 106r / f. 108r

Notulae gothiques-humanistiques plus ou moins courantes.

Langues utilisées: allemand et français.

1000, adouer et confiez de la veer de frissons.  
Dierk

Archives de la Chancellerie, Registres des Possesseurs/Besatzungbücher

N.5 1515-1526, f. 144r

Notulae rotundae et gothiques-humanistiques plus ou moins courantes.

Langues utilisées: allemand.

A anno Domini 1526 sollen vff die  
Gebilungen Omsag und S. Johans tag abens  
mit den vamm demrichten

Ibid. N.7 1536-1543, f. 70r

Notulae gothiques-humanistiques plus ou moins courantes; titres latins en humanistique.

Langues utilisées: allemand et latin.

Ibid. N.8 1544-1556, f. 1r

Notulae rotundae plus ou moins courantes correspondantes au textes en allemand, humanistique courante pour marginalia ou titres en latin.

Langues utilisées: allemand et latin.

b) *Les écritures des notaires*

Jean Mutzi (Mosca)

Originaire de Fribourg et domicilié en ville du 1500 au 1548. Il fut notaire à partir de 1515.

Langues utilisées: reg.107 allemand et latin pour les marginalia.

Modèles de graphie: notula rotunda.

Reg. 107, f. 183r

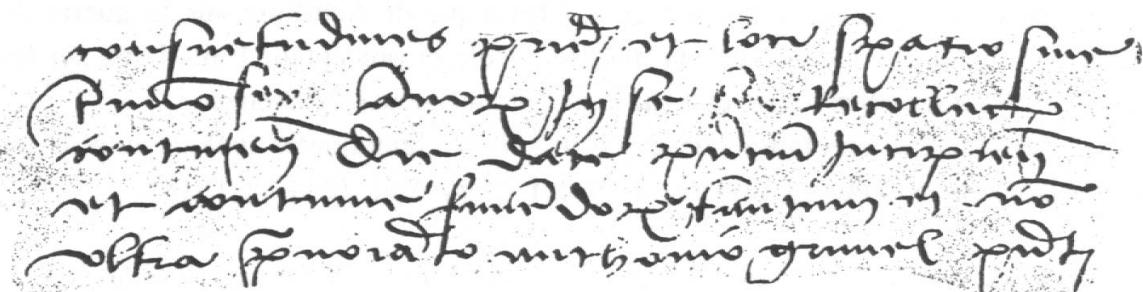
Jean Aymoneta Le Jeune

Originaire de Surpierre et domicilié là-bas du 1503 au 1532. Il mourut en 1538.

Langues utilisées: reg. 197 latin; reg. 198 latin.

Modèles de graphie: notula rotunda.

Reg. 197, f. 21r



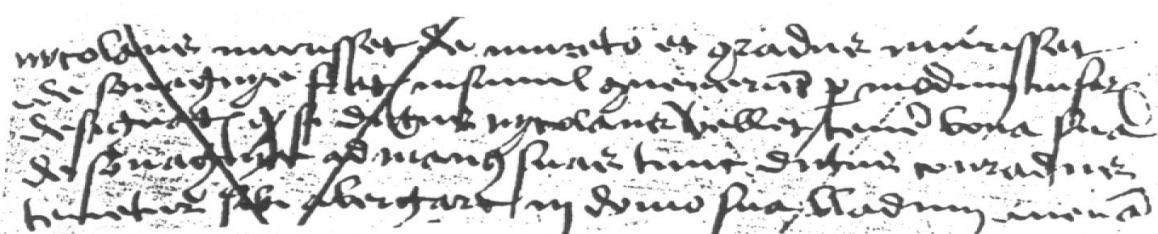
Jean Lando

Originaire de Morat et domicilié là-bas du 1504 au 1535. Porte-drapeau de Morat en 1532, il obtint la bourgeoisie de Berne en 1536. En 1542 il fut nommé Commissaire Général pour les Pays Romands; il mourut en 1550.

Langues utilisées: reg. 3408 français et latin; reg. 3409 allemand, français et latin; reg. 3410 allemand, français et latin; reg. 3411 allemand, français et latin; reg. 3412 allemand, français et latin; reg. 3413 allemand, français et latin; reg. 3414 allemand, français et latin; reg. 3415 allemand, français et latin; reg. 3416 allemand, français et latin.

Modèles de graphie: notula rotunda.

Reg. 3408, f. 81r



Louis Sterner

Originaire et domicilié à Fribourg du 1506 à 1513. Auteur de chroniques et de lieds, il s'enfuit de Bienne, où il avait exercé le notariat et où il était présent au moins depuis 1492, et vint à Fribourg où il fit la connaissance du notaire-humaniste Peter Falk. Il participa en 1499 à la guerre de Souabe en qualité de secrétaire de champ des fribourgeois

et rédigea une chronique de la guerre. Devenu en 1505 bourgeois de Fribourg, en 1510 il fut emprisonné à cause de sa conduite jugée philofrançaise: il dut se dépouiller de son titre de bourgeois et donc il fut privé de la possibilité d'exercer le notariat en ville. Elu Chancelier à Bienne, avec toute probabilité, il y décéda en 1541.

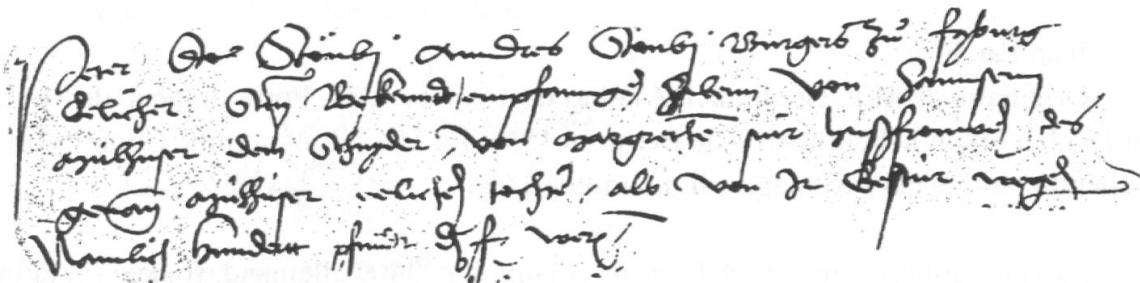
Il assembla et composa lui-même des chansons populaires sur les guerres de Bourgogne et de Souabe; il transcrivit la Chronique de Schilling sur la guerre de Bourgogne, la Chronique en vers du maître d'école et précepteur Hans Lenz sur les guerres de Souabe et écrivit un récit sur la dispute religieuse de Bienne.

A côté de la documentation conservée en Suisse il faut ajouter quelques-uns de ses actes notariés qu'on trouve à Londres (British Library Add. 32447, a.1518).

Langues utilisées: reg. 129 allemand et français; reg. 130 allemand et français.

Modèles de graphie: notula rotunda.

Reg. 129, f. 21r



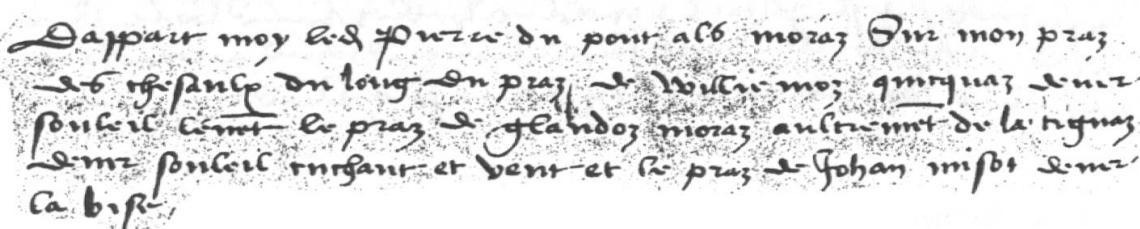
### Pierre Morel

Originaire et domicilié à Fribourg de 1506 à 1542. Il devint notaire en 1518.

Langues utilisées: reg. 139 allemand, français et marginalia en latin; reg. 140 allemand, français et marginalia en latin; reg. 141 français et marginalia en latin.

Modèles de graphie: notula gothique-humanistique.

Reg. 139, f. 13r



Jean Tschachtli

Originaire et domicilié à Morat du 1509 au 1522.

Langues utilisées: reg. 3454 allemand, français et marginalia en latin; reg. 3455 allemand, français et marginalia en latin; reg. 3456 allemand, français et latin.

## Modèles de graphie: *notula rotunda*.

Reg. 3454, f. 51r

*Die xixijanuarij anno dicitur Godefrid  
Brisford ex iuxta parvula. Dicitur Janus gentilis  
Otho & Hugonis pater. Non recuerit de nomine  
parvula. Brisford obiit anno dicitur xvij*

Jean Fornerod

Originaire de Fribourg et domicilié en ville du 1510 au 1551. Il devint notaire en 1533; il est aussi connu pour ses compositions en vers.

Langues utilisées: reg. 122 français et marginalia en latin; reg. 123 français; reg. 124 français.

Modèles de graphie: notula rotunda et gothique-humanistique. Reg. 122, f. 21r

Concordiaudroz filz de Jader folkt audroz de montaigne  
part Cestassanoy vng morrelz de eloz pris au senage de  
montaigne au boudry de Wallappyn du long du lez de Wallappyn  
dans folz leint et le chemin partant tendent apointement  
dans folz enjant offerte pris lez lez et chameis

Mathys Buman

Originaire de Fribourg et domicilié là-bas du 1512 au 1518. Il devint notaire en 1507.

Langues utilisées: reg. 131 allemand.

Modèles de graphie: notula gothique-humanistique.

Reg. 131, f. 16r

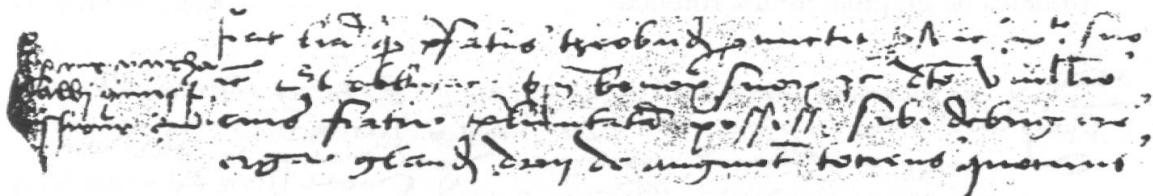
Reg. 131, f. 16

Humbert Déopens

Actif du 1514 au 1542.

Langues utilisées: reg. 1683 français et latin.

Modèles de graphie: notula rotunda et gothique-humanistique. Reg. 1683, f. 118r



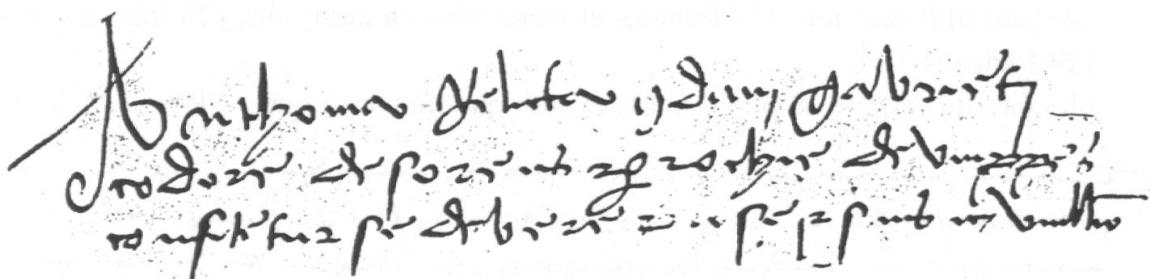
Jacques Mestralat

Originaire de Corbières et domicilié là-bas du 1515 au 1537.

Langues utilisées: reg. 3023 latin.

Modèles de graphie: notula gothique-humanistique.

Reg. 3023, f. 369r



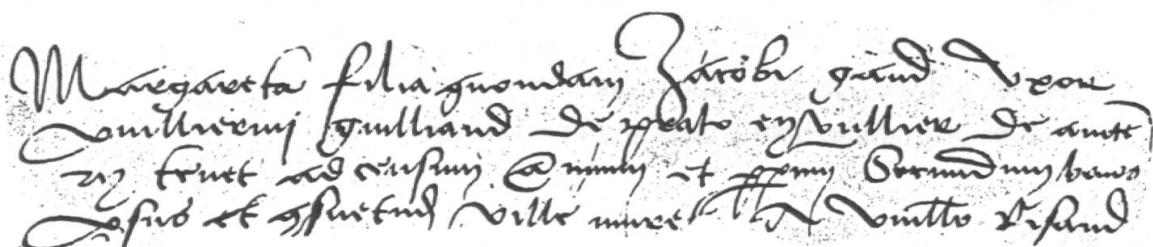
Pierre Teyserens

Originaire de Morat et domicilié dans cette ville de 1517 à 1527.

Langues utilisées: reg. 3452 français et latin; reg. 3453 français et latin.

Modèles de graphie: notula gothique-humanistique.

Reg. 3452, f. 41r



### Antoine Pallanchiz

Originaire de Fribourg et actif de 1518 à 1525. Il fut humaniste et ami du médecin de Cologne Cornelius Agrippa: il paraît aussi que tous les deux se donnaient à l'occultisme. Il garda chez lui des apprentis, comme Peterman Niquille, qui met souvent sa signature dans les registres de Pallanchiz.

Langue utilisée: reg. 878 français.

Modèles de graphie: notula gothique-humanistique.



Reg. 878, f. 12r

*S*ehan fils de fen. fljod. furthil de s  
Ora proche de prē en la flamē do  
Montaunpe. Les montz. L'auoir fait a tout pris  
et adueris. Que Je. l'auant pruduit. contame  
et bien aduise. Comme mille contractint.

### François de Saint Bernard

Actif de 1518 à 1527. De la famille on a des nouvelles seulement depuis le XVI<sup>e</sup> siècle: fribourgeoise, elle compta dans ses rangs plusieurs notaires.

Langues utilisées: reg. 3345 français et latin.

Modèles de graphie: notula rotunda.

Reg. 3345, f. 10v

*... et mord et mord jandot au maf...  
et compasse le gne de... le pnfant a... eportos  
d'anth... Julian fratus mod rauissimus pnd...  
vite de et pnp son parti partage Jor... d'anc... bon...  
xapturis et matribus et innissimis suis appor...abi*

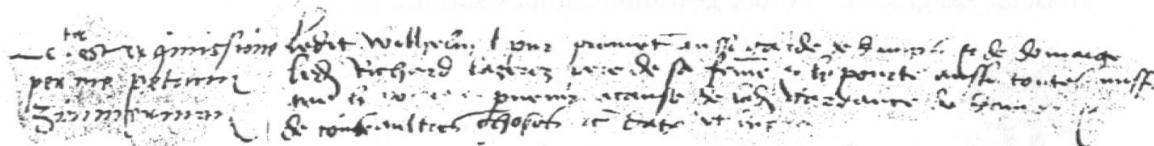
Jean Schorro

Actif de 1521 à 1524. On n'a pas de nouvelles précises, mais la famille Schorro est une ancienne famille fribourgeoise, donc Jean pourrait être originaire de la ville.

Langues utilisées: reg. 3346 français et marginalia en latin.

Modèles de graphie: notula gothique-humanistique pour le texte et humanistique courante pour les marginalia.

Reg. 3346, f. 28r



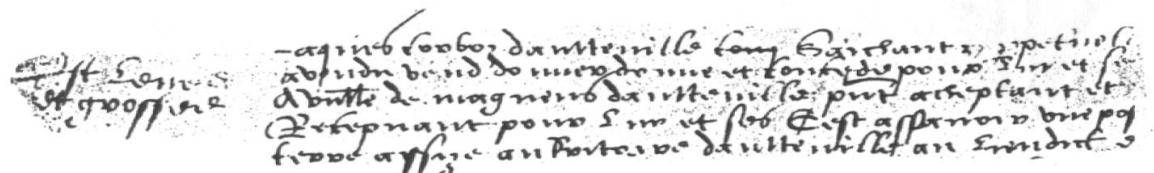
François Mestralat

Originaire de Corbières et domicilié dans cette ville de 1526 à 1540.

Langues utilisées: reg. 3024 français et latin.

Modèles de graphie: notula gothique-humanistique.

Reg. 3024, f. 152r



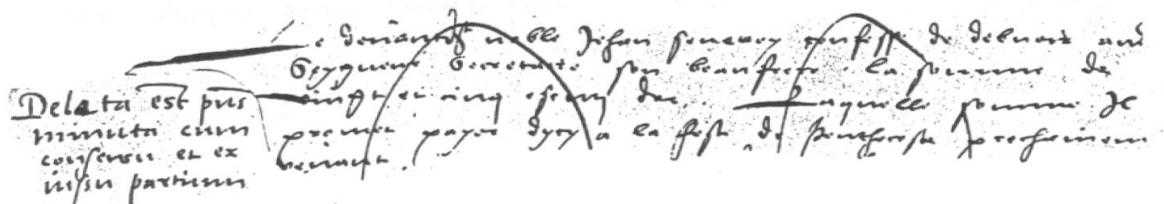
Henry Falkner

Originaire de Bâle mais domicilié à Fribourg de 1531 à 1542; né en 1505, il devint notaire et Chancelier à Bâle. En 1563 il fut anobli par l'empereur Ferdinand I. Il mourut en 1566.

Langues utilisées: reg. 145 allemand et français; reg. 146 allemand et français; reg. 147 allemand et français; reg. 148 allemand et français; reg. 149 allemand et français.

Modèles de graphie: notula gothique-humanistique pour le texte et marginalia latins en humanistique.

Reg. 145, f. 4v



François Collomb

Originaire de Morat et domicilié dans cette ville de 1533 à 1547.

Langues utilisées: reg. 3400 français et latin; reg. 3401 allemand, français et latin.

## Modèles de graphie: *notula rotunda*.

Reg. 3400, f. 33r

¶ Item. And þis was ad me and at de lond þing and y.  
and offereð me denuor. Deynre. Ande denuor þis was  
þis was denuor. Ande þis was Deynre. Ande þis was  
Deynre. Ande þis was Deynre. Ande þis was Deynre. Ande þis was

Claude Testu

### Actif de 1538 à 1539.

Langues utilisées: reg. 46 français et latin.

Reg. 46, f. 11r

### Modèles de graphie: *notula rotunda*.

Modèles de graphie: notula rotunda. Que nous faisons de  
ces preuves et lorsque le sommeil passe  
V. une autre instance l'ayant dans une forme  
nous avons fait une autre fois que tout ce  
soit fait,

André Lombard

Originaire de Fribourg et domicilié en ville de 1539 à 1546, il décéda après 1550. Notaire et Secrétaire du Conseil, il était frère de Bérard, gardien du couvent des Cordeliers et relieur de livres pour la Chancellerie; André a été connu comme copiste de la Chronique d'Antoine Palliard.

Langues utilisées: reg. 142 allemand, français et marginalia en latin; reg. 143 allemand, français et marginalia en latin; reg. 144 allemand, français et marginalia en latin.  
Modèles de graphie: notula gothique-humanistique.

Reg. 142, f. 4r

Die obige dorf. Juncker ganz von  
Engelberg zu pfleger gestellt  
Im Sammelden Juncker Custos  
paniliand. Vergrijet Kronen  
ein rossi solvend als erstat

Pierre Gilliard dit Petit Henry

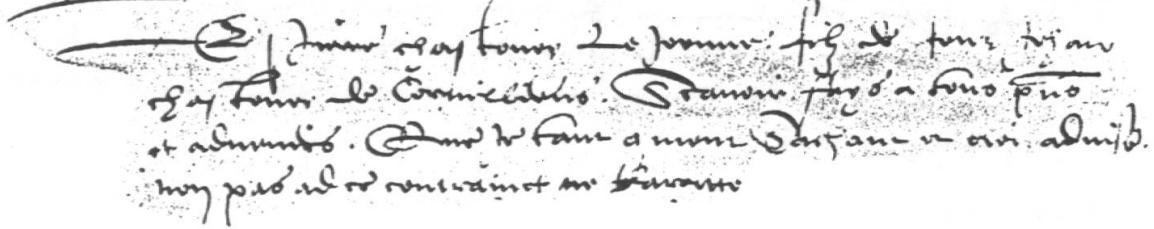
Originaire de Morat et domicilié dans cette ville de 1539 à 1558.

Langues utilisées: reg. 3403 allemand, français et latin; reg. 3404 allemand, fran-

çais et latin; reg. 3405 allemand, français et latin; reg. 3406 allemand et français.

Modèles de graphie: notula gothique-humanistique.

Reg. 3406, f. 108r



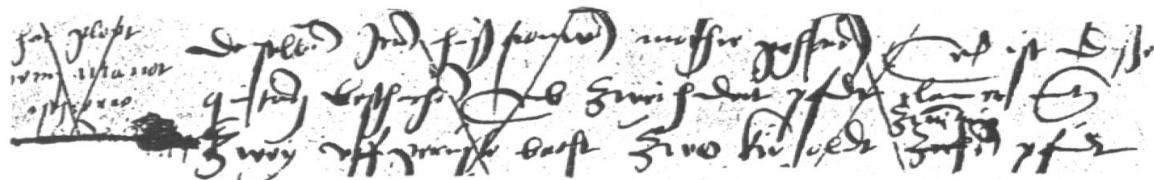
Hiéronyme Steck

Originaire de Morat et domicilié dans cette ville de 1544 à 1545.

Langues utilisées: reg. 3451 allemand et français.

Modèles de graphie: notula rotunda pour le texte et humanistique courante pour titres et marginalia.

Reg. 3451, f. 22r



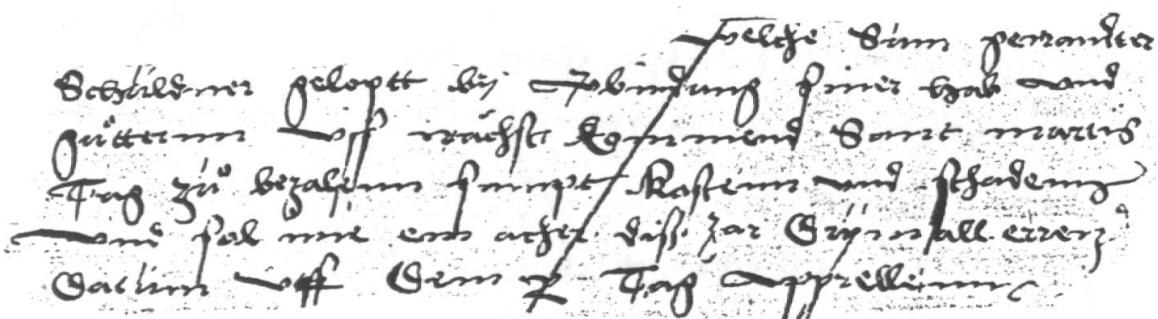
Balthasar Karlé

Originaire de Thun mais domicilié à Fribourg de 1544 à 1555, il fut notaire dès 1538.

Langues utilisées: reg. 150 allemand; reg. 151 allemand.

Modèles de graphie: notula gothique-humanistique.

Reg. 150, f. 10

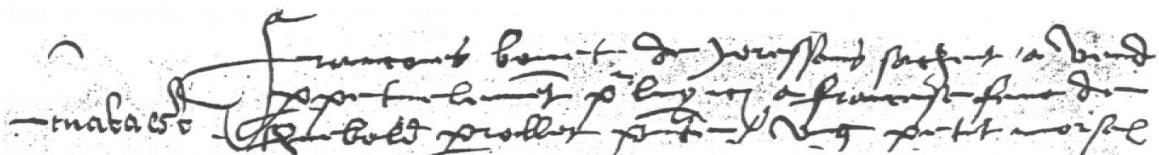


Guillaume de Bellerive

Domicilié à Vuilly en 1549.

Langue utilisée: reg. 3390 français.

Modèles de graphie: notula gothique-humanistique pour le texte, marginalia latins en humanistique courante. Reg. 3390, f. 14r

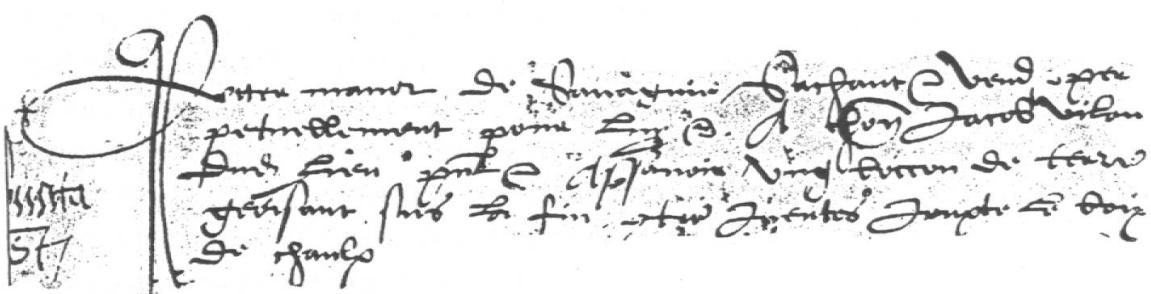


Jean Lando

Actif à Morat de 1564 à 1572; fils de Jean, il lui succéda comme notaire en 1547.

Langues utilisées: reg. 3417 français et marginalia en latin.

Modèles de graphie: notula gothique-humanistique pour le texte et marginalia latins en humanistique courante. Reg. 3417, f. 49r



### La naissance des écritures nationales: l'écriture, véhicule d'affiliation culturelle

Commenter les données qu'on vient d'exposer peut porter à exagérer un phénomène en dénaturant sa valeur, déformant la réalité afin de rendre plus éclatant un élément qui probablement existe. Mais certes, s'il a pu s'échapper à tant des spécialistes, il n'est pas si évident. Pourtant ce détail, bien qu'il soit d'une importance secondaire, si l'on ajoute tous les autres, il pourrait contribuer à reconstituer le passé restituant aux faits leurs justes proportions; naturellement si on renonce à des raffinements qui sont des exercices stériles de l'esprit. Arrivé à ce point-ci, on garde la sensation d'avoir déjà dit tout ce qui était essentiel et que désormais les lecteurs ont formé dans leur imagination l'idée de la ville de Fribourg entre les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, riche à cause des échanges commerciaux et frémissantes d'activités, fourmillante d'habitants fortunés et prospères qui vivaient pendant une période de paix relative mais féconde et qui pouvaient se permettre le luxe de cultiver les arts et la littérature.

Donc, tout commentaire possible n'arriverait qu'à insister sur une idée déjà affirmée et répétée ou tâcher de confirmer des thèses discutables et personnelles qu'on fait passer pour vérités.

Je crois possible soutenir qu' à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, une rigoureuse standardisation s'était réalisée et en même temps une internationalisation à l'échelle européenne des types graphiques de l'écriture gothique, et tout le déroulement de ce sujet traité ici en est une preuve «sur terrain» dans un microcosme intéressant parce qu'il était et reste vaillamment et profondément bilingue<sup>88</sup>.

Néanmoins il me semble opportun de passer en revue toutes les étapes qui se sont révélées plus difficiles ou laborieuses du travail tout entier. L'identification des écritures suivant les traités théoriques et les pancartes publicitaires des maîtres de calligraphie a entraîné de nombreuses difficultés d'interprétation et la lecture proposée n'arrive pas à éclaircir les doutes et les points obscurs. Quelle est la limite où on peut parler d'écriture gothique rotunda ou gothique-humanistique, par exemple, et quelles sont les vraies caractéristiques d'une *sepacta* et d'une *conclavata* ou encore, ces distinctions si soignées peuvent-elles être appliquées aux écritures courantes qu'on trouve dans les registres des notaires ou dans les Livres des Possesseurs?

Il a été impossible de trouver dans le panorama graphique offert par les écritures de l'Administration fribourgeoise des exemples pour chaque type indiqué par les traités, même s'il faut encore une fois souligner que cette pénurie semble se limiter aux types plus élégants et calligraphiques, d'utilisation inhabituelle dans les chartes de Chancellerie ou dans le cabinet des notaires; il vaudrait la peine de contrôler si jamais l'écriture des notaires change au moment de la rédaction définitive de l'acte. En admettant l'obscurité de certains passages des traités, la distinction demeure toujours valide pour les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles à l'intérieur du style gothique entre écriture *textualis* et *notula*, ultérieurement subdivisées en trois types fondamentaux: *fracta*, *rotunda* et *semifracta*, tandis qu'il semble mieux garder des réserves sur l'identification des autres types<sup>89</sup>.

Si on considère la question d'un point de vue général, le repêchage des théories graphiques du Bas Moyen Age aide à déchiffrer la composition du «produit»-écriture, dont la production n'est pas libre ni accomplie par hasard ou laissée à l'initiative personnelle mais fixée selon des règles, toutes étranges et bizarres qu'elles puissent paraître aujourd'hui. Une connaissance précise des procédés d'exécution facilite l'étude paléographique, dévoile la mécanique d'évolution des styles et enrichit ce que l'analyse ou la sensibilité du lecteur arrivent à nous faire voir *a posteriori* dans le résultat.

---

<sup>88</sup> Jacques STIENNON, *Paléographie du Moyen Age*, Paris 1991, pp. 112-113.

<sup>89</sup> Types qui peuvent assumer des noms différents: *quadrata*, *semiquadrata*, *semirotunda*... en augmentant la confusion et l'impression d'inadaptation du nom à la réalité.

La dénomination des graphies des gens capables d'écrire à Fribourg a été donc une sorte de preuve pratique concernant la validité des principes déduits des théories et exemples: le facteur qui a plus que les autres pesé et entraîné des doutes, équivoques et embarras a été la hâte dans leur hachure et le fait qu'ils soient plus de notes personnelles que textes à lire et donc peu soignés dans leur exécution: tout cela favorise l'emploi d'un type graphique simplifié, apparemment unique et indéfinissable, au moins pour les protocoles des notaires.

Il faut de toute façon reconnaître que l'application des catégories du Bas Moyen Age parvient à reproduire l'aspect multiforme de la réalité et donne raison de l'impression de grande variété qui, à première vue, frappe le lecteur<sup>90</sup>.

De l'analyse effectuée sur les écritures de l'Administration fribourgeoise on saisit une sorte de préférence, peut-être plus à lire comme une tendance que comme une prise de position consciente (sûrement remise en discussion par la successive imitation de l'humanistique avec l'introduction d'écritures hybrides ou plus ou moins humanistiques), à faire correspondre aux textes en langue française des écritures du type semi-fracta et aux textes en langue allemande des rotundae: sur cette espèce de spécialisation auront probablement eu une incidence les exemples donnés par les documents provenant des Chancelleries étrangères avec qui la ville avait des liens et maintenait une correspondance; en outre la diffusion de l'humanisme apportait le modèle d'un rapport très étroit langue spéciale/écriture spéciale, véhiculé à travers l'enseignement et la pratique des savants provenant de la région germanophone<sup>91</sup>.

Le choix entre les types graphiques semble être possible seulement à partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle et initialement se limite aux écritures qui répondent aux exigences d'esthétique et de lisibilité, donc aux actes de Chancellerie: la force du phénomène augmente au début du XVI<sup>e</sup> siècle, concomitante avec l'apparition des écritures du type gothique-humanistique et humanistique, celles-ci spécifiquement utilisées pour les

---

<sup>90</sup> Pour les codes produits à Fribourg les copistes se servirent d'une écriture textuelle, même s'il existe des cas où les textes ont été écrits en graphie gothique courante ou en bâtarde mais qui sont difficiles à décrire: «L'écriture personnelle est souvent révélatrice du caractère de l'être... Mais même pour une seule personne les contrastes peuvent être grands. La chose se complique quand la main n'est pas homogène et varie constamment de façon imperceptible... Quelles ont été les raisons de ces variations, et surtout de l'évolution de cette écriture vers une notula informe?»: Beat von SCARPATETTI, *op.cit.*, pp. XLVII-XLVIII.

<sup>91</sup> Il est intéressant qu'un maître d'écriture italien, Sigismondo de'Fanti, qui se propose d'enseigner toute sorte d'écritures, parle des types italiens et gaulois mais ne fait aucune allusion aux types allemands: parce qu'ils sont très proches aux italiques, grâce au mouvement humanistique? Ou bien parce qu'ils viennent inclus entre les gaulois?: *Theorica e practica perspicacissimi Sigismundi de Fantis Ferrariensis in artem mathematicae professoris de modo scribendi fabricandique omnes litterarum species*, Venetis, Johannes Rubeus, 1514.

textes en latin, quand enfin apparaît une différenciation graphique dans les registres des notaires, plutôt limitée à la distinction graphie du texte en français/graphie du texte en allemand/graphie du texte en latin<sup>92</sup>.

Il est, du moins, très important de remarquer que l'usage de la langue latine avait été depuis longtemps réservé aux gloses, aux titres et aux marginalia, tandis qu'il demeurait rare pour la rédaction des textes, à part les termes fixés dans le formulaire: il sera réintégré vers les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle et il devient fréquent même pour les titres, qui désormais se joignent à ornements et figures.

Cette fondamentale distance du latin au texte vrai et propre, favorisait un traitement graphique spécial qui était utile pour le distinguer mieux et pour le mettre en relief.

Comme on manque des références sûres je ne suis pas capable de citer une origine précise pour la spécialisation des types rotunda et semifracta: elle pourrait tout simplement être la fréquentation des écoles dans la région francophone ou germanophone, par exemple, ou la tradition familiale. Il semble en tout cas que la formation reçue par ces notaires puisse les rendre une catégorie homogène et que tous, au moins à partir des dernières années du XV<sup>e</sup> siècle, aient été capables d'écrire de plusieurs façons, tout en considérant lié à une langue un certain type graphique<sup>93</sup>.

Mais si la comparaison entre le traitement graphique réservé aux textes en latin et le procédé destiné aux textes en d'autres langues restent valides, on peut supposer à la racine du lien semifracta / français et rotunda / allemand l'idée d'une graphie nationale qui aurait eu un certain retentissement dans la même période à laquelle on fait remonter la diffusion du concept de nation et de langue vulgaire=langue nationale: On a des témoignages dans les traités d'écriture et aussi dans les méditations des érudits de l'époque, comme Lascaris qui affirme dans une lettre à Pietro de'Medici «quod etiam in his rebus Romani a principio usi sunt elementis contigisse videmus idem enim figurarum modus, cum ad varias nationes veluti in colonias transmigraverit varius apud singulas atque ab archetypo admodum dissimilis corruptus inspicitur. Nam quis asseveraverit alias esse Theutonum, alias Hispanorum aut ipsorum quoque in Italia Lygurum elementorum figuras, nisi qui et mercatorum indiscretas notas inter litterarum formas contenderit esse connumerandas»<sup>94</sup>. C'est-à-dire qu'enfin il faut bien admettre que la

<sup>92</sup> Phénomène remarqué aussi dans les codes produits dans cette région: Beat von SCARPATETTI, *op.cit.*, p. XLVII.

<sup>93</sup> Walter HEINEMEYER, *Studien zur Geschichte der gotischen Urkundenschrift*, Köln-Wien 1982 (Archiv für Diplomatik, Schriftgeschichte, Siegel – und Wappenkunde, Beiheft 4), pp. 127-151, où l'auteur rappelle que dès la réforme caroline existaient en Europe deux formes d'écriture, majuscule et minuscule et deux différents alphabets qui résistaient même avec la distinction des genres latins et allemands; il parle de la diffusion dans l'époque du Bas Moyen Age des types *textura*, *rotunda* et *gothique ancienne*, lesquels derniers faisaient problème pour rendre les sons qui n'existaient pas en latin.

<sup>94</sup> Françoise GASPARRI, *Lexicographie*, p. 110.

gothique n'est plus l'écriture qu'on avait apprise sur les textes qui s' efforçaient de transmettre la culture dans son acception plus élevée mais la conception et la réalisation de l'écriture ont évolué. Elle s'est adaptée aux nécessités du peuple qui écrit et a pris une grande variété de formes pour mieux répondre aux goûts des usagers.

On reste naturellement dans le domaine des hypothèses, néanmoins je crois de ne pas trop m'éloigner du vrai si j'entrevois dans cette préférence le désir de distinguer immédiatement des textes de contenu identique mais rédigés en langues différentes, certainement pour utilité pratique mais aussi conformément aux goûts et aux choix culturels bien définis et qu'on ne voulait pas ignorer<sup>95</sup>.

---

<sup>95</sup> En parallèle pour les livres imprimés en Allemagne autour des années 1530-40 se diffuse l'usage des caractères gothiques pour les textes en langue vulgaire et des humanistiques pour les textes en latin: Lucien FEBRE – Henri Jean MARTIN; Armando PETRUCCI (dir.), *La nascita del libro*, Roma – Bari 1995 (Biblioteca Universale Laterza, 154), pp.77-89.